



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°69-2016-059

PUBLIÉ LE 29 SEPTEMBRE 2016

# Sommaire

## 69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2016-09-26-001 - Arrêté instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de Lissieu (2 pages)	Page 3
69-2016-09-29-003 - Arrêté portant désignation des délégués de l'administration membres des commissions administratives responsables de l'établissement et de la révision des listes électorales pour l'arrondissement de Lyon (9 pages)	Page 6
69-2016-09-29-001 - Arrêté préfectoral relatif à l'état des candidats à l'élection des membres à la CCI de la région Auvergne-Rhône-Alpes et à la CCI locale Beaujolais et des délégués consulaires du 2 novembre 2016 (6 pages)	Page 16
69-2016-09-29-002 - Arrêté relatif à la liste des candidats enregistrés dans le cadre de l'élection des membres à la CCIR et de la CCIT et des délégués consulaires du 2 novembre 2016 (12 pages)	Page 23
69-2016-09-20-005 - Commission départementale de réforme des agents des collectivités territoriales et des établissements publics - Représentation des médecins agréés à la commission de réforme (3 pages)	Page 36
69-2016-09-20-004 - Commission départementale de réforme des agents des collectivités territoriales et des établissements publics - Représentation des personnels (6 pages)	Page 40
69-2016-09-26-002 - Dissolution du Syndicat mixte pour le tourisme dans l'Ouest Lyonnais (2 pages)	Page 47
69-2016-09-14-006 - Liquidation du syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du Val de Saône (2 pages)	Page 50
69-2016-09-14-007 - Liquidation du syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Echets (2 pages)	Page 53
69-2016-09-14-005 - Liquidation du syndicat intercommunal pour la valorisation et la protection de l'Ile Roy (2 pages)	Page 56
69-2016-09-20-002 - Statuts et compétences du Syndicat Intercommunal Beaujolais-Azergues (6 pages)	Page 59

## 84\_DREAL\_Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes

69-2016-09-26-011 - Arrêté N° DREAL-DIR-2016-09-26-103/69 du 26 septembre 2016 portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL pour les compétences générales et techniques pour le département du Rhône (6 pages)	Page 66
--	---------

69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2016-09-26-001

Arrêté instituant les bureaux de vote et leur périmètre  
géographique, et répartissant les électeurs pour la  
commune de Lissieu

*Arrêté des BV de Lissieu*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Lyon, le 26 septembre 2016

Direction des libertés  
publiques et des affaires  
décentralisées

Bureau des  
institutions locales

Affaire suivie par : Stéphanie MOSER  
Tél. : 04 72 61 61 34  
Fax : 04 72 61 66 60  
Courriel : stephanie.moser@rhone.gouv.fr

**ARRETE n° 69-2016-09-26-001**

**Instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique,  
et répartissant les électeurs  
pour la commune de LISSIEU**

**Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
préfet du Rhône  
Officier de la légion d'honneur,  
Commandeur de l'ordre national du mérite**

VU le code électoral, notamment ses articles R 40 et L 17,

VU l'arrêté préfectoral n° 4410 du 18 août 2011 instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de Lissieu,

VU la demande du maire de Lissieu du 6 septembre 2017,

SUR la proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances,

**ARRÊTE :**

**Article 1er :** Pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017, les électrices et électeurs de la commune de Lissieu seront répartis en 2 bureaux de vote dont le siège est fixé, ainsi qu'il suit :

.../...

*Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03*

*Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)*

N° et siège du Bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune
<p align="center"><b><u>Bureau n° 1 – centralisateur</u></b></p> <p align="center">Mairie Rez-de-jardin 75 Route Nationale 6</p>	<p align="center">Electeurs et électrices domiciliés côté Est de la commune par rapport à l’autoroute A6.</p>
<p align="center"><b><u>Bureau n° 2</u></b></p> <p align="center">Mairie Rez-de-jardin 75 Route Nationale 6</p>	<p align="center">Electeurs et électrices domiciliés côté Ouest de la commune par rapport à l’autoroute A6.</p>

Article 2 : Le bureau centralisateur de la commune de Lissieu est le bureau de vote n° 1, dont le siège est situé à la mairie, 75 Route Nationale 6 à Lissieu.

Article 3 : L’arrêté préfectoral n° 4410 du 18 août 2011 est abrogé à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 5 : Le préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l’égalité des chances et le maire de Lissieu sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Lissieu et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à Lyon, le 26 septembre 2016

Pour le préfet,  
Le secrétaire général adjoint,  
Denis BRUEL

69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2016-09-29-003

Arrêté portant désignation des délégués de l'administration  
membres des commissions administratives responsables de  
l'établissement et de la révision des listes électorales pour  
~~l'arrondissement de Lyon~~  
*l'arrondissement de Lyon*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des libertés  
publiques et des affaires  
décentralisées

Bureau des  
institutions locales

Affaire suivie par : Stéphanie MOSER  
Tél. : 04 72 61 61 34  
Courriel : stephanie.moser@rhone.gouv.fr

**ARRETE n° 69-2016-09-29-  
portant désignation des délégués de l'administration  
membres des commissions administratives responsables de l'établissement  
et de la révision des listes électorales pour l'arrondissement de Lyon**

**Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
préfet du Rhône  
Officier de la légion d'honneur,  
Commandeur de l'ordre national du mérite**

VU le code électoral, et notamment son article L.17 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 69-2016-08-26-002 du 26 août 2016 portant désignation des délégués de l'administration membres des commissions administratives responsables de l'établissement et de la révision des listes électorales pour l'arrondissement de Lyon ;

Considérant les propositions des maires de Lyon 8 ème et Mions ;

SUR proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances ;

**ARRETE :**

**Article 1** : Les délégués de l'administration membres des commissions administratives responsables de l'établissement et de la révision des listes électorales pour l'arrondissement de Lyon sont désignés ainsi qu'il suit :

*Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03*

*Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)*

<b>Commune</b>	<b>Nom des délégués</b>	<b>Bureaux de vote</b>
Albigny-sur-Saône	M. DAZY André Jacques	liste générale + 2 bureaux de vote
Bron	M. LOISEL Claude	Liste générale + bureaux de vote n° 1, 2 et 3
	M. CERRO Robert	bureaux de vote n° 4, 5 et 6
	Mme SASSU Marie-France	bureaux de vote n° 7, 8, 9 et 10
	M. SOBOTKA Edouard	bureaux de vote n° 11, 12 et 13
	M. LABIE Christian	bureaux de vote n° 14, 15 et 16
	M. GUILBERT Jacques	bureaux de vote n° 17, 18 et 19
	Mme PERELLON Monique née PERRIGAULT	bureaux de vote n° 20, 21 et 22
	M. MONMESSIN Jean	bureaux de vote n° 23, 24, 25 et 26
Cailloux-sur-Fontaines	M. COMPAGNON Georges Antoine	Liste générale + 2 bureaux de vote
Caluire-et-Cuire	M. SCHWEITZER Jacques	liste générale + bureaux de vote n° 1, 9, 29 et 31
	M. LOBEZ Jean-Yves	bureaux de vote n° 2, 11, 20, 27 et 36
	M. DUTRIEVOZ Maurice	bureaux de vote n° 3, 13 et 33
	Mme BASSET Marlène née MULTON	bureaux de vote n° 4, 6, 14, 24 et 26
	Mme LECOQ Annick née BAZIN	bureaux de vote n° 5, 23, 25 et 35
	Mme CHAPUS Madeleine née CHOUX	bureaux de vote n° 7, 15, 18, 21 et 34
	M. ROULE Bernard	bureaux de vote n° 8, 19, 28 et 37
	M. PERRONET Georges	bureaux de vote n° 10, 16, 17 et 30
	M. VATE Michel	bureaux de vote n° 12, 22 et 32
Champagne-au-Mont d'Or	M. CHAMARAUD Marcel	liste générale
	Mme CARREZ Marie-Jeanne née LACAILLE	bureaux de vote n° 1, 2, 3, 4 et 5
Charbonnières-les-Bains	M. DELZANNI Guy	liste générale + 4 bureaux de vote
Charly	M. ROCHEFORT Paul	liste générale + 4 bureaux de vote
Chassieu	M. BRUNET Raymond	liste générale + bureaux de vote n° 1, 2, 3, 8 et 9
	M. RIERA Joseph	bureaux de vote n° 4, 5, 6 et 7
Collonges-au-Mont d'Or	M. MAGAND Jean-Louis	liste générale + 4 bureaux de vote
Corbas	M. FACCHINETTI Gilbert	liste générale + bureaux de vote n° 1, 2 et 3
	M. JACQUIER André	bureaux de vote n° 4, 5, 6 et 7
Couzon-au-Mont d'Or	M. FESCHET Louis Antoine	liste générale + 2 bureaux de vote
Craponne	Mme PASTRE Henriette née PATOT	liste générale + bureaux de vote n° 1, 2 et 3
	M. PLUVY Lucien	bureaux de vote n° 4, 5 et 6
	M. LEFORT Maxime	bureaux de vote n° 7, 8 et 9
Curis-au-Mont d'Or	Mme CUMIN Marie-Louise née JUTTET	bureau de vote unique
Dardilly	Mme DALON Marie-Claude née CANOLLE	liste générale + bureaux de vote n° 1, 2 et 3
	M. SCHOCH Nicolas	bureaux de vote n° 4, 5 et 6



Décines-Charpieu	M. BEN HELLAL Hassen	bureaux de vote n° 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7
	M. EUSTACHE Henri	liste générale + bureaux de vote n° 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14
	Mme MARILLAT Marguerite	bureaux de vote n° 15, 16, 17, 18, 19 et 20
Ecully	Mme BERAUD SUDREAU Marie-Pierre	liste générale + bureaux de vote n° 1, 2, 3, 4 et 5
	M. CHUZEVILLE Bernard	bureaux de vote n° 6, 7, 8, 9, 10 et 11
Feyzin	Mme DA ROCHA Anne-Marie née DIAS	bureaux de vote n° 1, 5, 6 et 7
	M. IAFRATE Gérard	liste générale + bureaux de vote n° 2, 3 et 4
Fleurieu-sur-Saône	M. FORRAT Jean-Jacques	bureau de vote unique
Fontaines-Saint-Martin	M. GOLFIER Daniel	liste générale + 2 bureaux de vote
Fontaines-sur-Saône	M. MAGNARD Georges	liste générale + 6 bureaux de vote
Francheville	M. DUPRÉ Christian	liste générale + bureaux de vote n° 1, 2, 3 et 4
	M. DURAND Maurice	bureaux de vote n° 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12
Genay	M. GENESTIER Michel	liste générale + bureaux de vote n° 1 et 2
	M. JUTARD Alain	bureaux de vote n° 3 et 4
Givors	Mme HERNANDEZ Simone	liste générale + bureaux de vote n° 1, 2, 3 et 4
	Mme LAFORETS Anne	bureaux de vote n° 5, 6, 7 et 8
	M. PORETTI Pierre	bureaux de vote n° 9, 10, 11 et 12
Grigny	Mme DEYRIEUX Nicole	bureaux de vote n° 1, 2 et 3 + liste générale
	M. DERVIEUX Pascal	bureaux de vote n° 4, 5 et 6
Irigny	M. DUPUPED Michel	liste générale + bureaux de vote n° 1 et 8
	M. BAILLY Georges	bureaux de vote n° 2 et 3
	M. PETIT Jean	bureaux de vote n° 4 et 5
	M. PAUCHON Claudius	bureaux de vote n° 6 et 7
Jonage	M. GUIFFRAY Pierre	bureaux de vote n° 4, 5 et 6
	Mme MALLET Elisabeth née DURAND	liste générale + bureaux de vote n° 1, 2 et 3
Limonest	Mme GUILLET Danièle née REILLAC	liste générale + 3 bureaux de vote
Lissieu	M. DUMORTIER André	liste générale + 2 bureaux de vote
Lyon 1 <sup>er</sup>	M. LHORTOLAT Pierre	liste générale + bureaux de vote n° 101, 102, 103, 104 et 105
	Mme GRANGETTE Marie-Thérèse	bureaux de vote n° 106, 107, 108, 109 et 110
	Mme GACHET Eliane	bureaux de vote n° 111, 112, 113, 114, 115, 116 et 117
Lyon 2 <sup>ème</sup>	Mme PRIVAT de GARILHE Monique	liste générale

	née le NOIR de CARLAN	
	M. CROIZIER Gérard	bureaux de vote n° 201, 202, 203 et 204
	M. BOISSON de CHAZOURNES Thibaud	bureaux de vote n° 205, 206, 207, 208, 209, et 210
	Mme CONSTANCE Catherine	bureaux de vote n° 211, 212, 213, 214, 219 et 220
	M. BOYER Jean-Louis	bureaux de vote n° 215, 216, 217 et 218
Lyon 3 <sup>ème</sup>	Mme EMORINE Martine	Liste générale
	M. LANGANAY Jean-Yves	bureaux de vote n° 301 à 305
	Mme DUFOUR Marie-Jeanne	bureaux de vote n° 306 à 311
	M. SORRET Lionel	bureaux de vote n° 312 à 318 et 349
	M. GOUVERNEUR Gilbert	bureaux de vote n° 319, 321 à 324, 348, 350 et 355
	M. HEYRIAT Noël	bureaux de vote n° 320, 325 à 328, 347, 351 et 354
	Mme FABRICATORE Germaine	bureaux de vote n° 330, 342 à 346, 356 et 357
	M. FARCONNET Gérard	bureaux de vote n° 329, 331, 338 à 341, 358
	Mme LAURENT-ATTHALIN Marie-France	bureaux de vote n° 332 à 337, 352 et 353
Lyon 4 <sup>ème</sup>	M. MARGAIN Pierre-Yves	liste générale
	M. MILLY Claude	bureaux de vote n°401, 402, 403, 404, 405, 417, 418, 419,420, 421, 422, 423 et 424
	M. ESPINOSA Mauricio	bureaux de vote n° 406, 407, 408, 409, 410 et 411
	Mme THIERRY Anne	bureaux de vote n° 412, 413, 414, 415 et 416
Lyon 5 <sup>ème</sup>	M. SERIS Michel	bureaux de vote n° 501, 502, 503, 504, 505, 506 et 507
	Mme LAUVIGE Christiane	bureaux de vote n° 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514 et 515
	M. GENISSEL Marcel	bureaux de vote n° 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523 et 524
	M. THE Michel Paul	bureaux de vote n° 525, 526, 527, 528, 529, 530 et 531
	M. NICOLAIDIS Antoine	liste générale
Lyon 6 <sup>ème</sup>	M. LEYMARIE Robert	liste générale
	Mme RAMEL Anne née DEGOUEY	bureaux de vote n° 607, 610, 611 et 612
	M. LEVOIR Eric	bureaux de vote n° 604, 605, 606, 608 et 609
	Mme VERNEDOUB Marie-France née NAM	bureaux de vote n° 601, 602, 603 et 615
	M. SASSENET Christian	bureaux de vote n° 613, 614, 616,

		617 et 618
	Mme PETRICCA Raymonde née DECELLE	bureaux de vote n° 619, 620, 621, 622 et 623
	Mme MUCHADA Elsa née SANTOS	bureaux de vote n° 624, 625, 626, 627 et 628
	Mme MAZION Renée née RODET	bureaux de vote n° 629, 630, 631, 632, 633 et 634
Lyon 7 <sup>ème</sup>	M. DUCARD Jean-Marc	Liste générale
	M. DUCHENE Philippe	bureaux de vote n° 701 à 705
	Mme BERTRAND Catherine née PERRIN	bureaux de vote n° 706 à 710
	Mme BOLLOTTE Chhun Yong née THONN	bureaux de vote n° 711 à 716
	Mme BERNIZET France née GENEST	bureaux de vote n° 717 à 721
	M. BISSARDON André	bureaux de vote n° 722 à 725 et 738
	M. LABERNYE Pierre	bureaux de vote n° 726 à 730 et 737
	Mme BRAQUET Chantal née CAVOIS	bureaux de vote n° 731 à 736
Lyon 8 <sup>ème</sup>	Mme BOUCHARDON Aline née CREPEAU	bureaux de vote n° 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809 et 810
	Mme BRUNO Claudette née FANTIN	bureaux de vote n° 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818 et 819 et 844
	M. MUHLSTEIN Marc	bureaux de vote n° 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826 et 827
	M. REIX Jean-Michel	bureaux de vote n° 829, 830, 831, 832, 833 et 834
	M. PROST Paul	bureaux de vote n° 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842 et 843
		M. BOUCHARDON Jean-Pierre Marius
Lyon 9 <sup>ème</sup>	M. MARSALLON Guy	liste générale
	M. HENNION Jacques	bureaux de vote n° 904, 906, 914, 915, 916 et 917
	Mme PONCELET Anna	bureaux de vote n° 907, 908, 909, 912 et 913
	M. CHAMPAVIER Jacques	bureaux de vote n° 901, 902, 903, 910, 911 et 918
	M. SOUVRAS Michel	bureaux de vote n° 919, 920, 924, 925 et 926
	M. DESPLECHIN Jean-Pierre	bureaux de vote n° 921, 922 et 923
	M. AYAD MERDACI Ammar	bureaux de vote n° 927, 928, 929 et 930
Marcy l'Etoile	M. SEGUIN Luc	liste générale + bureaux de vote n° 1, 2 et 3
Meyzieu	Mme REVELLIN Jeanine née RICCI	liste générale + bureaux de vote n° 2, 3, 7, 19 et 23
	Mme ANDRIEUX Barbara née VOCKS	bureaux de vote n° 1, 4, 18, 20 et 21
	M. CHATELUT Francis	bureaux de vote n° 10, 11, 16, 15 et 22
	M. AGUILERA Daniel	bureaux de vote n° 12, 13, 14, 17 et

		24
	M. SADRY Bernard	Bureaux de vote n° 5, 6, 8, 9 et 25
Mions	M. DUC Gérard	liste générale + bureaux de vote n° 1, 2, 3 et 4
	Mme CHEVALIER née SUBRIN Marie-Claude	bureaux de vote n° 5, 6, 7, 8, 9 et 10
Montanay	M. FAURITE Louis	liste générale + 3 bureaux de vote
La Mulatière	M. BIGOT Félix	liste générale + bureaux de vote n° 1 et 2
	M. DUFOUR André	bureaux de vote n° 3, 4 et 5
Neuville-sur-Saône	Mme KURTZEMANN Marinette née MEPILLAT	liste générale + bureaux de vote n°1, 2 et 6
	Mme PERRAUT Christine née KLEIN	bureaux de vote n° 3, 4 et 5
Oullins	M. FEUILLETTE François	liste générale + bureaux de vote n° 14, 16, 17 et 20
	Mme DAUVERGNE née JABOULAY Marie-Chantal	bureaux de vote n° 2, 3, 4 et 15
	M. CHANSON Michel	bureaux de vote n° 1, 6, 7 et 10
	M. BONHOMME Georges	bureaux de vote n° 8, 9, 11 et 13
	M. DEGRANGE François	bureaux de vote n° 5, 12, 18 et 19
Pierre-Benite	Mme DUFOUR Marie-Noëlle	liste générale + bureaux de vote n° 1 et 2
	Mme LENOBLE Marguerite	bureaux de vote n° 3, 4 et 5
	Mme MICHAUD Maryse	bureaux de vote n° 6 et 7
Poleymieux-au-Mont d'Or	Mme FEVRE Elisabeth née MICHEL	bureau de vote unique
Quincieux	Mme FIARD Josette née NICOLAS	liste générale + 2 bureaux de vote
Rillieux-la-Pape	Mme BEREYZIAT Sonia née SULIGOJ	bureaux de vote n° 3, 16 et 17
	Mme LHOPITAL Marcelle	bureaux de vote n° 2, 12 et 18
	Mme MOLARD Andrée	bureaux de vote n° 1, 4 et 6
	M. PACCARD Georges	bureaux de vote n° 10, 11 et 14
	M. DUMOULIN Roland	Liste générale + bureaux de vote n° 7, 9 et 15
	M. LABOR Gérard	bureaux de vote n° 8, 5 et 13
Rochetaillée-sur-Saône	M. DUPANLOUP Henri	bureau de vote unique
Sathonay Camp	M. JAILLET Gaston Louis	liste générale + 5 bureaux de vote
Sathonay Village	M. DURET Roger	liste générale + 2 bureaux de vote
Solaize	M. CHANELIERE Louis	liste générale + 2 bureaux de vote
Saint-Cyr-au-Mont d'Or	M. GOUOT Jean-Marie	liste générale + 5 bureaux de vote
Saint-Didier-au-Mont d'Or	M. BADEY Jacques	liste générale + bureaux de vote n° 1, 2 et 3
	M. ARNOUD Pierre	bureaux de vote n° 4, 5 et 6
Sainte-Foy-les-Lyon	Mme GUIBARD Florence	bureaux de vote n° 4, 5 et 6
	M. SAUBIN Marius	bureaux de vote n° 7, 8 et 9
	M. BOUILLE Jean	bureaux de vote n° 10, 11 et 12
	M. de MULATIER Jack	liste générale + bureaux de vote n° 1, 2, 3 et 19

	M. VERBRUGGHE Florent	bureaux de vote n° 16, 17 et 18
	M. SANVISEN Henri	bureaux de vote n° 13, 14 et 15
Saint-Fons	M. N'GOMA Christophe	liste générale + bureaux de vote n° 1 et 2
	M. PION René	bureaux de vote n° 3, 4 et 5
	M. VACHER Bernard	bureaux de vote n° 6, 7 et 8
	Mme NEVEU Claudette	bureaux de vote n° 9, 10 et 11
Saint-Genis-Laval	M. RAGINEL Didier	liste générale + bureaux de vote n° 1, 2, 3 et 4
	M. SIBILLE Bernard	bureaux de vote n° 5, 6, 7, 8 et 9
	M. PORRETTA Pierre	bureaux de vote n° 10, 11, 12, 13 et 14
Saint-Genis-les-Ollières	Mme OGIER Suzanne née BISSARDON	liste générale + bureaux de vote n° 1 et 2
	M. SINAY Michel	bureaux de vote n° 3, 4 et 5
Saint-Germain-au-Mont d'Or	Mme ROTIVAL Yvonne née ROLIN	liste générale + 3 bureaux de vote
Saint-Priest	Mme GARCIA Francine	liste générale + bureaux de vote n° 1, 2, 3 et 4
	Mme DESCHAMPS Pierrette née CHAUDET	bureaux de vote n° 5, 6, 7 et 8
	Mme ALLEMAND Sylvie	bureaux de vote n° 9, 10, 11 et 12
	M. TERTRE Daniel	bureaux de vote n° 13, 14, 15 et 16
	M. MOISSARD Christophe	bureaux de vote n° 17, 18, 19 et 20
	Mme ZANETTE Lucienne	bureaux de vote n° 21, 22, 23 et 24
	Mme LODI-CHEMAIN Brigitte née THOMAS	bureaux de vote n° 25, 26, 27 et 28
	M. SPENDRA Hervé	bureaux de vote n° 29, 30, 31 et 32
Saint-Romain-au-Mont d'Or	Mme GOLFIER Nicole née REYNAUD	bureau de vote unique
Tassin-la-Demi Lune	Mme BABEY Danièle née PIANAZZI	Liste générale + bureaux de vote n° 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7
	Mme LEMONON Lucette née KALIFA	bureaux de vote n° 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15
La-Tour-de-Salvagny	M. JANISHON Jacky	liste générale + 3 bureaux de vote
Vaulx-en-Velin	Mme LIOZON Laurence	liste générale + bureaux de vote n° 9 et 10
	M. CHAUSSONERIE Jean-Maurice	bureaux de vote n° 3 et 17
	M. MIZONY Michel	bureaux de vote n° 13 et 15
	Mme VIANO Isabelle	bureaux de vote n° 7 et 8
	M. KRAIEM Mourad	bureaux de vote n° 4 et 12
	M. CLAMARON Laurent	bureaux de vote n° 5 et 11
	M. BECAVIN Vincent	bureaux de vote n° 1 et 14
	M. CAILLOT Thierry	bureaux de vote n° 2 et 20
	Mme DARNAND Monique	bureaux de vote n° 6 et 18
Mme DARNAND Sandrine	bureaux de vote n° 16 et 19	

Vénissieux	Mme PINTUREAU Sylvie née GARATE	liste générale + bureaux de vote n° 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7
	M. DELEGUE Jean-Louis	bureaux de vote n° 8, 9, 10, 11, 12 et 13
	M.MERMIER Michel	bureaux de vote n° 14, 15, 16, 17 et 18
	M. THIVILLIER Henri	bureaux de vote n° 19, 20, 21 et 22
	Mme PATUZZI Germaine née ORSSAUD	bureaux de vote n° 23, 24 et 25
	Mme CHAUSSINAND Georgette née POURRADE	bureaux de vote n° 26, 27, 28 et 29
Vernaison	M. GAILLARD René	liste générale + 3 bureaux de vote
Villeurbanne	Mme MALVIGUE Henna	bureau n° 110, 111, 112 et 113
	Mme BONNOT Christine	bureau n° 120 et 121
	M. CLUZEAU Bernard	bureau n° 130 et 131
	Mme DUPRE Noëlle née LAUPRETRE	bureau n° 140, 141, 142 et 143
	M. PERROTON Richard	bureau n° 150, 151 et 152
	Mme KORRICH Solange	Bureau n° 160 et 161
	M. MAULET Gérard	bureau n° 170, 171 et 315
	M. GAVEGLIA Pio	bureau n° 180 et 181
	Mme AUDOUARD Françoise née MOUSSET	bureau n° 190, 191, 330 et 331
	M. ODIARD Maurice	bureau n° 195 et 196
	M. PECHEUR Paul	bureau n° 210, 211, 212 et 213
	M. TESTA Jérémie	bureau n° 220, 221, 222, 223 et 224
	Mme Jacqueline ALZERAH née ASSOULINE	bureau n° 230, 231, 232, 233, 250, 251 et 252
	Mme MONTORIER Micheline	bureau n° 240, 241, 242 et 243
	M. CAPEZZONE Bernard	bureau n° 253 et 254
	Mme BOUFFETTE Armide	bureau n° 260, 261 et 262
	M. REGNAULT Jean-Paul	bureau n° 270, 271 et 272
	Mme Jacqueline MAZET née XAVIER	bureau n° 310, 311, 340, 341 et 343
	Mme ROUSSET Danielle née VICAT	bureau n° 320, 321, 322 et 323
	Mme CHEVALIER Christiane née BERSOT	bureau n° 350, 351 et 352
M. JUILLARD Michel	bureau n° 360, 361, 362 et 363	
Mme POMPILIO Paulette	bureau n° 370, 371 et 380	
M. MORIN Patrick	bureau n° 390, 391 et 392	
	Mme Anne-Marie BARRIAC née CAMBOT	liste générale

Article 2 : Cet arrêté abroge l'arrêté n° 69-2016-08-26-002 du 26 août 2016 portant désignation des délégués de l'administration membres des commissions administratives responsables de l'établissement et de la révision des listes électorales pour l'arrondissement de Lyon.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône.

Article 4 : Le préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances et les maires de l'arrondissement de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Lyon, le 29 septembre 2016

Pour le préfet,  
Le secrétaire général adjoint,  
Signé : Denis BRUEL

69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2016-09-29-001

Arrêté préfectoral relatif à l'état des candidats à l'élection  
des membres à la CCI de la région Auvergne-Rhône-Alpes  
et à la CCI locale Beaujolais et des délégués consulaires du

*AP - Elections CCI du 02/11/16 - Etat des candidats*

**2 novembre 2016**





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Sous-Préfecture de  
Villefranche-sur-Saône

Bureau de la  
Réglementation  
et de la Sécurité

Villefranche-sur-Saône, le 29 septembre 2016

Réf. : NB

**ARRÊTÉ n° 69-SPV-BRS-2016-**  
**relatif à l'état des candidats à l'élection des membres à la chambre de commerce et**  
**d'industrie de la région Auvergne-Rhône-Alpes et à la chambre de commerce et d'industrie**  
**locale Beaujolais et des délégués consulaires du 2 novembre 2016**

**Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,**  
**préfet du Rhône,**  
**Officier de la Légion d'Honneur,**  
**Commandeur de l'ordre national du mérite**

Vu le code de commerce et notamment le livre VII ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 mai 2016 portant convocation des électeurs et relatif au dépôt des candidatures pour l'élection des membres des chambres de commerce et d'industrie ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 juillet 2016 portant convocation des électeurs pour l'élection des délégués consulaires ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DIA-BCI-2016-06-07-01 du 15 juin 2016 donnant délégation de signature à Monsieur Pierre CASTOLDI, Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône,

Considérant le dépôt des déclarations de candidatures des listes de candidats effectué à la Sous-Préfecture de Villefranche-sur-Saône ;

Considérant les déclarations de candidatures définitivement enregistrées par le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'état des candidats dont les déclarations de candidatures ont été définitivement enregistrées, est fixé ainsi qu'il suit :

.../...

*Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03*

*Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)*

**I) Pour l'élection du 2 novembre 2016 des membres à la chambre de commerce et d'industrie régionale Auvergne-Rhône-Alpes :**

**Nom du groupement : ENTREPRENDRE POUR LE BEAUJOLAIS**

<b><i>Catégorie : COMMERCE</i></b>	
<b><i>Sous-catégorie : C1 de 0 à 9 salariés</i></b>	
<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
EYMIN Marie-Françoise	GIRAUD Frédéric
<b><i>Sous-catégorie : C2 10 salariés et plus</i></b>	
Aucun siège à pourvoir	

<b><i>Catégorie : INDUSTRIE</i></b>	
<b><i>Sous-catégorie : I1 de 0 à 49 salariés</i></b>	
<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
CASOLI Pierre	THIBERT Clémentine
<b><i>Sous-catégorie : I2 50 salariés et plus</i></b>	
Aucun siège à pourvoir	

<b><i>Catégorie : SERVICES</i></b>	
<b><i>Sous-catégorie : S1 de 0 à 9 salariés</i></b>	
<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
MAISONNEUVE Jean-Baptiste	PAQUET Valérie
<b><i>Sous-catégorie : S2 10 salariés et plus</i></b>	
Aucun siège à pourvoir	

.../...

**II) Pour l'élection du 2 novembre 2016 des membres à la chambre de commerce et d'industrie locale Beaujolais :**

**Nom du groupement : ENTREPRENDRE POUR LE BEAUJOLAIS**

<i><b>Catégorie : COMMERCE</b></i>
<i><b>Sous-catégorie : C1 de 0 à 9 salariés</b></i>
BRACHON Pascale
EYMIN Marie-Françoise
LAFOND Jean-Luc
MARTIN Arnaud
PISK Valérie
SANDJIAN Nicolas
<i><b>Sous-catégorie : C2 10 salariés et plus</b></i>
DAVID Yolande
DESCOMBE Marine
GIRAUD Frédéric
TONDEUR Jérôme

<i><b>Catégorie : INDUSTRIE</b></i>
<i><b>Sous-catégorie : I1 de 0 à 49 salariés</b></i>
BOSGIRAUD Jean-Marc
CORNATON Georges
MARDUEL Jean-Baptiste
REYNAUD Serge
SARRAZIN Guillaume
THIBERT Clémentine
<i><b>I2 50 salariés et plus</b></i>
CASOLI Pierre
GARDETTE Philippe
DI SERIO Emile

.../...

<b><i>Catégorie : SERVICES</i></b>
<b><i>Sous-catégorie : S1 de 0 à 9 salariés</i></b>
BOUVANT Gilles
BURNICHON Mathieu
DE LA POIX DE FREMINVILLE Amicie
DU MESNIL DU BUISSON Alexandra
GARDETTE Rémy
MAISONNEUVE Jean-Baptiste
<b><i>Sous-catégorie : S2 2 10 salariés et plus</i></b>
GOUDARD Christophe
GUYARD Denis
IMBERT Patrick
MOTTE Daniel
PAQUET Valérie

.../...

**III) Pour l'élection du 2 novembre 2016 des délégués consulaires du tribunal de commerce de Villefranche-Tarare :**

**Nom du groupement : ENTREPRENDRE POUR LE BEAUJOLAIS**

<i>Catégorie : COMMERCE</i>	
<i>Sous-Catégorie : C1 - 0 à 9 salariés</i>	<i>Sous-catégorie : C2 - 10 salariés et plus</i>
BENIER Xavier	BATHIER Marc
BRACHON Pascale	BRANCHE Yves
CALLY Philippe	DAVID Yolande
CHUZEVILLE Didier	DEBILY Stéphane
CURTIAUD Chloé	DESCOMBE Marine
ETIENNE Damien	DESCOMBE Sylvie
EYMIN Marie-Françoise	GIRAUD Frédéric
GIRIN Gérard	NOMBLOT Bernard
HILBERT-THOMASSON Julien	THIVOLLE François-Xavier
HYLLA Patricia	TONDEUR Jérôme
LASTRICANI Céline	
LUTZ Bertrand	
MARTIN Arnaud	
PISK Valérie	
REVILLON Julien	
REVILLON Stanley	
VUILLEMIN Olivier	

<i>Catégorie : INDUSTRIE</i>	
<i>Sous-catégorie : I1 - 0 à 49 salariés</i>	<i>Sous-catégorie : I2 - 50 salariés et plus</i>
BOSGIRAUD Jean-Marc	CASOLI Pierre
CHERPIN Eric	DI SERIO Emile
CORNATON Georges	GARDETTE Philippe
DARDET François	GERMAIN Sébastien
GARDETTE Rémy	MILLE Jean-Michel
JANDARD Eric	
LAVEUR-PEDOUX Jérôme	
MARDUEL Jean-Baptiste	
MARTINEZ Laurent	
MINOT Bertrand	
PETROZZI Sylvain	
RAGOT Brigitte	
RAGOT Jérôme	
REYNAUD Serge	
SANDJIAN Nicolas	
SARRAZIN Guillaume	
THIBERT Clémentine	

.../...

<i>Catégorie : SERVICES</i>	
<i>Sous-catégorie : S1 - 0 à 9 salariés</i>	<i>Sous-catégorie : S2 - 10 salariés et plus</i>
BOUVANT Gilles	AGUILERA Marc
BURNICHON Aurélie	DUGELAY Caroline
BURNICHON Mathieu	GOUDARD Christophe
CORNEVIN Richard	GOUDARD Jean-Philippe
DEGUISE Thierry	GUYARD Denis
DE LA POIX DE FREMINVILLE Amicie	IMBERT Patrick
DU MESNIL DU BUISSON Alexandra	MAISONNEUVE Jean-Baptiste
GARDETTE David	MANIN Patrick
GIGUET Stéphane	MATHIEU Nathalie
LAFOND Jean-Luc	MERMET Alexis
MAISONNEUVE Alexis	MONTAGNE Pascal
PAQUET Valérie	MOTTE Daniel
PETITJEAN Jean-François	SEGUIGNE Yves
RAMON Ghislain	TOLLET Marjorie
RAVIER Simone	
REVILLON Jean-Paul	
REVILLON Johan	
ROMAIRE Carole	
TOLLET Gildas	

**Article 2** : Le sous-préfet de Villefranche-sur-Saône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône et affiché au siège de la CCI Villefranche-Beaujolais, du tribunal de commerce de Villefranche-Tarare et à la sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône.

Fait à Villefranche-sur-Saône, le 29 septembre 2016

Pour le préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône,

Signé :

Pierre CASTOLDI

69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2016-09-29-002

Arrêté relatif à la liste des candidats enregistrés dans le  
cadre de l'élection des membres à la CCIR et de la CCIT et  
des délégués consulaires du 2 novembre 2016

*Arrêté de la liste des candidats CCIR et CCIT*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des libertés  
publiques et des affaires  
décentralisées

Bureau des  
institutions locales

Affaire suivie par : Agnès RAICHL  
Tél. : 04 72 61 61 00  
Courriel : agnes.raichl@rhone.gouv.fr

### **ARRETE n° 69-2016-09-29-**

**relatif à la liste des candidats enregistrés dans le cadre de l'élection des membres à la chambre de commerce et d'industrie de la région Auvergne-Rhône-Alpes et à la chambre de commerce et d'industrie territoriale LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne et des délégués consulaires du 2 novembre 2016**

**Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
préfet du Rhône,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Commandeur de l'ordre national du mérite**

Vu le code de commerce et notamment le livre VII ;

Considérant le dépôt des déclarations de candidatures effectué à la préfecture du Rhône ;

Considérant les récépissés d'enregistrement des déclarations de candidature délivrés aux candidats ou aux mandataires de groupements ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances ;

### **ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste des candidats dont la déclaration de candidature est définitivement enregistrée, en vue de l'élection des membres à la chambre de commerce et d'industrie de la région Auvergne-Rhône-Alpes et territoriale LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne et des délégués consulaires du 2 novembre 2016, est arrêtée telle qu'en annexe ci-jointe.

**Article 2** : Le préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Lyon, le 29 septembre 2016

Pour le préfet,  
Le secrétaire général adjoint,  
Signé : Denis BRUEL

*Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03*

*Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)*



**Les déclarations communes des candidats à l'élection des membres à la CCIR et CCIT sont consultables à la Direction des libertés publiques et des affaires décentralisées, bureau des institutions locales.**

**ELECTION DES MEMBRES À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RÉGION  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE  
LYON METROPOLE SAINT-ETIENNE ROANNE ET DES DÉLÉGUÉS CONSULAIRES DU 2 NOVEMBRE 2016**

**MEMBRES – CATEGORIE COMMERCE**

		<b>Groupement UNIS POUR L'ENTREPRISE</b>			
		<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Délégation</i>	
COMMERCE C1 de 0 à 9 salariés	CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne	CHAMBON Pierre	GALLAND Edith	Lyon	
		POLIDORI Claude	BETTANT Bénédicte	Lyon	
		DE MOURGUES Florence	MARGUIN Christophe	Lyon	
		DEGRANGE Marc	FERRI Nadine	Lyon	
		BREUIL Irène	GRANDOUILLER Alain	Saint-Etienne	
		DUCROT Jacques	PANSERAT Jocelyne	Roanne	
		<i>Candidat</i>			
			POLY Régis		Lyon
			DUVERT Guillaume		Lyon
			MAHER Jean-Louis		Lyon
	HULIN Estelle		Saint-Etienne		
	GRENIER Jérôme		Saint-Etienne		
	BLANC Olivier		Saint-Etienne		
COMMERCE C2 10 salariés et plus	CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne	<i>Titulaire</i>			
		IMBERTON Emmanuel	BOBIN Nathalie	Lyon	
		FINAZ Olivier	QUENOUILLERE Isabelle	Lyon	
		MORIZE Jacques	SOURY Sophie	Lyon	
		LOCTIN Daniel	BONNET Anne-Claire	Saint-Etienne	
		BERTHE Christian	KERGONOU Sylvie	Lyon/Roanne	
		<i>Candidat</i>			
			KESSOUS Francis		Lyon
			BANCEL Denis		Lyon
					<i>Délégation</i>

**MEMBRES – CATEGORIE INDUSTRIE**

		<b>Groupement UNIS POUR L'ENTREPRISE</b>				
		<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Délégation</i>		
INDUSTRIE II de 0 à 49 salariés	CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne	VALENTIN Philippe	THION Elisabeth	Lyon		
		RENAUD Gilles	PELESZSEZAK Céline	Lyon		
		PARAT Patrick	ROMESTANT Denise	Lyon		
		MÉON François	GRECO JAUFFRET Annabelle	Saint-Etienne		
		VILLAREALE Daniel	JUHASZ Stéphanie	Saint-Etienne		
		DESBENOIT Marie-Claude	MINJARD Dominique	Roanne/Lyon		
		<i>Candidat</i>				<i>Délégation</i>
				GARCIN Eric		Lyon
				PAIN Henri		Lyon
				MALAYAL Philippe		Lyon
		CHARDINNY François		Lyon		
INDUSTRIE 12 50 salariés et plus	CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne	<i>Titulaire</i>			<i>Délégation</i>	
		PANSERI Anne-Sophie			Lyon	
		PELEN Luc			Lyon	
		SAN MARCO Thomas			Lyon	
		BLACHON Isabelle			Saint-Etienne	
		<i>Candidat</i>				<i>Délégation</i>
				FOSSI Frédéric		Lyon
				JACQUIN Frédéric		Lyon
				PÉLISSON Gérard		Roanne

**MEMBRES – CATEGORIE SERVICES**

Groupement UNIS POUR L'ENTREPRISE		
<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Délégation</i>
CHAVENT Yves	PARAVY-ATLAN Celine	Lyon
FARRER Nicolas	MADAMOUR Sylvie	Lyon
BERNARD Roland	VILLARD Hélène	Lyon
PRADINES Nathalie	LENOIR Fabrice	Lyon
POMMIER Yves	CORNEC Jocelyne	Lyon
GALERA Evelyne	BACULARD Guy	Lyon
RISAC Claude	DAMON Anne	Saint-Etienne
NOURRISSON Alice	DAVID Philippe	Saint-Etienne
DELORME Guy	SURGET Sandrine	Roanne
<i>Candidat</i>		
	POBÉ Philippe	Lyon
	JOLY Jean-Michel	Lyon
	CHAPELLE Max-Paul	Lyon
	BALDINI David	Saint-Etienne
SERVICES S1 de 0 à 9 salariés		
CCIR+CCIT		
CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne		
<i>Titulaire</i>		
GUÉRAND Philippe	KALAI Marie	Lyon
RAEVEL Thierry	FOUCRÉ Marie-Claude	Lyon
MOUGIN Jean	GROS Patricia	Lyon
MISSIRIAN Christian	BOGART Corinne	Lyon
FARENCO Jean-François	MICHEL Laurence	Lyon
CHARBONNIER Bérandère	BUGUET Daniel	Lyon
BENCHARAA Myriam	CROZIER Christophe	Lyon
DU PARC Sylvie	BEYENS Guillaume	Saint-Etienne
MADELRIEUX Veronique	COLLOT Philippe	Roanne/Lyon
<i>Candidat</i>		
	LARDON Pierre	Saint-Etienne
	GIRMA Vincent	Lyon
	PARDO-BADIER Marta	Lyon
SERVICES S2 10 salariés et plus		
CCIR+CCIT		
CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne		
<i>Délégation</i>		

**ELECTION DES MEMBRES À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA  
RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET  
D'INDUSTRIE TERRITORIALE LYON METROPOLE SAINT-ETIENNE ROANNE ET DES  
DÉLÉGUÉS CONSULAIRES DU 2 NOVEMBRE 2016**

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON  
DELEGUES CONSULAIRES**

**CATEGORIE COMMERCE**

**C1 – de 0 à 9 salariés**

<b>Candidature individuelle</b>
Antoine PISKIN

<b>Groupement UNIS POUR L'ENTREPRISE</b>		
AULAGNE Françoise	DUROUSSET Jean-Loup	POLIDORI Claude
BAYARD Martine	DUVERT Guillaume	POLY Régis
BETTANT Bénédicte	FALCON DE LONGEVIALLE Bertrand	RIBERY Philippe
BLANC Frédéric	FERRI Nadine	ROYER François
BRUNET-LECOMTE Florian	FORLINI Albert	SERRAND Georges
CHAMBON Pierre	GALLAND Edith	SMIA Lionel
CHATELET Jean-François	HUET Philippe	TARLIER Bruno
COMPAGNAT Jérémy	KOY Laurent	THOMASSOT MONGE Marie-Christine
CONTET Johan	LAGRESLE Catherine	TURCAS Franck
DE MOURGUES Florence	LUC-PUPAT Pascal	VAGINAY-DARNETZ Christophe
DEGRANGE Marc	MAIER Jean-Louis	VEROT Laurence
DELACROIX Monique	PALAIS Christophe	
DURET Patrice	PARET Julien	

**C2 – 10 salariés et plus**

<b>Groupement UNIS POUR L'ENTREPRISE</b>		
ALBRIEUX Pierre	DE SAINTE MARIE Gaëtan	POZZOLI François
BANCEL Denis	FINAZ Olivier	QUENOUILLERE Isabelle
BERTHE Christian	GALLAND Pierre	RIVOAL Stéphane
BOBIN Ghislain	GRAEPPY-DULAC Pierre	SANNINO Ronald
BOBIN Nathalie	GUILLOT Jérôme	SOURY Benoît
BOURDEAU Gilles	IMBERTON Emmanuel	SOURY Sophie
CARQUILLAT Jean-Claude	LANDAIS Alain	TESSERAUD Christophe
COUDRAY Christelle	L'HELGOUALC'H Pierre	THIBAUT Pascal
DE MAREUIL Alexandre	MOREL Paul-Maurice	VOITURET Thierry
DE MOURGUES Marie-Françoise	MORIZE Jacques	WIGISHOFF Alain
DE MOURGUES Matthieu	PALARD Claude	

## CATEGORIE INDUSTRIE

### I1 – de 0 à 49 salariés

<b>Groupement UNIS POUR L'ENTREPRISE</b>		
ADRIAENS Frédéric	GUICHARD Etienne	PELESZEZAK Céline
AGUETTANT Jean-Baptiste	HUSSON Philip	PINERO Antoine
ALTHABE Didier	JACQUIN Maryline	RAY Fabien
BONCHE Pierre	JARNIOU Isabelle	RENAUD Gilles
BOUTERFAS Samy	KOHEN Benjamin	ROLLAND Paul
BOUVET Michel	LAMIER Maria	ROMESTANT Denise
CANETOS Jean	LAURENT Grégory	ROUX Frédéric
CHARDINY François	MALAVAL Philippe	ROUX Monique
COURTEIX Gilles	MERCIER Christophe	TAGAND Philippe
DE LEPINAU Pierre	MINJARD Dominique	TEILHARD Eric
FAVROT Jean-François	NICOLAS Stéphane	VALENTIN Philippe
GALERA Philippe	OUVRY Ludovic	VIVANCOS Gilles
GAS Jean-Claude	PAIN Henri	
GORJUX Martial	PARAT Patrick	

### I2 – 50 salariés et plus

<b>Groupement UNIS POUR L'ENTREPRISE</b>		
AGUETTANT Christophe	GOYET Lionel	MAZAUD Cécile
BOIS Philippe	GUINARD Sylvie	PANSERI Anne-Sophie
BOUCAUD-MAITRE Romain	JACQUIN Frédéric	PELEN Luc
COIRO Jacques	JUVIGNARD Claire-Lise	PERROUD Michel
COIRO René	LACOUR Yannick	ROBERT Ludovic
FOSSI Frédéric	LACROIX Stanislas	SAN MARCO Thomas
GIROUD Marc	LE CORRE Brice	

## CATEGORIE SERVICES

### S1 – de 0 à 9 salariés

<b>Groupement UNIS POUR L'ENTREPRISE</b>		
AGUETTANT Antoine	DENOYEL Cédric	MADAMOUR Sylvie
AGUETTANT Julien	D'ISANTO Sabine	MANISSE Olivier
AMOYAL Nathan	DROSSOS Alexis	MARMILLON Thierry
ANGELINI Jean-Claude	DU MARAIS Gilles	MARTY Christian
ARNAUD Jean-Denis	DURSUN Mauhammet	MATHIEU Régis
BACULARD Guy	EXCOFFON Pierre	NAKHAL Frédéric
BARD DE COUTANCE Tanguy	FARRER Nicolas	PARAVY-ATLAN Céline
BARRET Philippe	FEMINIER Yann	PETIAUD Nadège
BEAUCHAMPS Eric	GALERA Evelyne	POBÉ Philippe
BERNARD-BARRET Daniel	GARCIN Eric	POMMIER Yves
BERNARD-BARRET Nathalie	GARCIN Jérémie	PORCHERON Jean Philippe
BERTHIER Myriam	GARNIER Antonin	PRADINES Nathalie
BOUHANA Colette	GENESTOUX Thierry	ROUSSE Marc
CAODURO Dominique	GOLLY Michel	SALAGNAC Frédérique
CHALVIN Jacques	GOULLIoud Pierre-Edouard	SAMSON Antoine
CHAMBON Gilles	GRILLOT Aurélien	SANDRI Françoise
CHAMOIX Céline	GROENEVELD Florence	SITBON Alain
CHANTEPY Xavier	HERVOUET Michaël	TURCAS François
CHAPELLE Max-Paul	HOFFMANN Erika	VALAMANESH Fatemeh
CHATELAIN Anne	HORNUS David	VILLARD Hélène
CHAVENT Yves	JOLY Jean-Michel	VOIRON Rodolphe
COLLIAT Gilles	KESSOUS Francis	WALIONIS Nicolas
CORNEC Jocelyne	LAMBERT Julien	WEISTROFF Anne-Lise
DE SAINT LEGER Dominique	LENOIR Fabrice	

## S2 – 10 salariés et plus

<b>Groupement UNIS POUR L'ENTREPRISE</b>		
ARNOULD Richard	FISCHER Laurent	MOUGIN Jean
AUFORT Thibaut	FLECHE Jean-Louis	MOULIN Bertrand
BATAILLARD François	FOUCRE Marie-Claude	MOULLIN Xavier
BENCHARAA Myriam	FRANCHI Bruno	MULLER Yves
BERNARD Roland	GALONNIER Paul	NAUTS Françoise
BLONDEAU-NOENS Carole	GESSE Laurent	NIEL Jean-François
BOCCARDI Patrick	GINDRE Baptiste	PETIT DE BANTEL Hugues
BOGART Corinne	GIRMA Vincent	POIRIER Dominique
BUGUET Daniel	GROS Patricia	POIVEY Yves
CHANOVE Pierre-Olivier	GUERAND Philippe	PONCIN DE LA TOURNERIE Lionel
CHARBONNIER Bérandère	GUTIERREZ Jean	RAEVEL Thierry
CHAUMEIL Lionel	KALAÏ Marie	ROBERT Brice
CLARIN Hervé	LACROIX Patrick	ROMANO Luc
COHADE Hervé	MAHAUD Stéphane	ROSET Jean-Luc
CROZIER Christophe	MARCHAIS Sophie	ROVERE Philippe
DEBAUGE Franck	MAUREL Frédéric	SAINT OLIVE Céline
DEGOUVE DE NUNCQUES Jean-Sébastien	MICHEL Laurence	SALORD Jérôme
DENIS Richard	MISSIRIAN Christian	SORNIN Renaud
FALLECKER Sébastien	MOÏSE Maryse	WOILLE VERNUSSET Olivier
FARENC Jean-François	MOLOGNI Pascal	WOLF Dietrich
FIARD Laurent	MOUDENS Stéphane	



**TRIBUNAL DE COMMERCE DE VILLEFRANCHE-TARARE  
DELEGUES CONSULAIRES**

**CATEGORIE COMMERCE**

**C1 – de 0 à 9 salariés**

**NEANT**

**C2 – 10 salariés et plus**

**AUCUN SIEGE A POURVOIR**

**CATEGORIE INDUSTRIE**

**I1 – de 0 à 49 salariés**

**NEANT**

**I2 – 50 salariés et plus**

**Groupement UNIS POUR L'ENTREPRISE**

**THION Elisabeth**

**CATEGORIE SERVICES**

**S1 – de 0 à 9 salariés**

**NEANT**

**S2 – 10 salariés et plus**

**NEANT**

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-ETIENNE  
DELEGUES CONSULAIRES**

**CATEGORIE COMMERCE**

**C1 – de 0 à 9 salariés**

<b>Groupement UNIS POUR L'ENTREPRISE</b>		
BENMELEH Jean-Paul	GRENIER Jérôme	TISSOT Sébastien
BLANC Olivier	HULIN Estelle	VINCENDON Audrey

**C2 – 10 salariés et plus**

<b>Groupement UNIS POUR L'ENTREPRISE</b>		
AYEL Olivier	FILS Mickaël	LOCTIN Daniel
BONNET Anne-Claire	JUBAN Guillaume	MONDON Nicolas

**CATEGORIE INDUSTRIE**

**I1 – de 0 à 49 salariés**

<b>Groupement UNIS POUR L'ENTREPRISE</b>		
BEAL Christian	GRECO JAUFFRET Annabelle	TESTE Jérôme
BERAUD Jean-Marc	HADJ MBAREK Zouhaier	TEZENAS DU MONTCEL Christophe
BOEHM Jean-Louis	JUHASZ Stéphanie	VIDONNE Thierry
FABRE Benoît	LETIENT Frédéric	VILLAREALE Daniel
FRAISSE Frédéric	MÉON François	
GRANDOUILLER Alain	RASCLE Philippe	

**I2 – 50 salariés et plus**

<b>Groupement UNIS POUR L'ENTREPRISE</b>		
BLACHON Isabelle	MAISONHAUTE Eric	VERNEY-CARRON Guillaume
BLANCHON Sylvie	REY Jean-Jacques	
LEMOINE Joël	RICHARD Dominique	

**CATEGORIE SERVICES**

**S1 – de 0 à 9 salariés**

<b>Groupement UNIS POUR L'ENTREPRISE</b>		
BALDINI David	CHASSIN Fabienne	LE JAOUEN Eric
BREUIL Irène	DRUENNE Thierry	NOURRISSON Alice
COCHET Jean Pierre	GAUTHIER Jérôme	PUPIER Yvan
CREPET Alain	GRATALOUP Bertrand	SOUBEYRAND Alain
DAVID Philippe	INCORVAIA Carl	

**S2 – 10 salariés et plus**

<b>Groupement UNIS POUR L'ENTREPRISE</b>		
AHISSOU Maxime	GOMES Manuel	RIDOUX Pascal
CHARITAT Damien	LARDON Pierre	VIALON Louis
DOLMAZON Claude	DUPARC Sylvie	
GALLOT Vincent	LEFEVRE Bastien	

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROANNE  
DELEGUES CONSULAIRES**

**CATEGORIE COMMERCE**

**C1 – de 0 à 9 salariés**

<b>Groupement UNIS POUR L'ENTREPRISE</b>
DUCROT Jacques
POUILLON Bernard
ROMAGNY Michelle
SEITZ Jean Michel

**C2 – 10 salariés et plus**

<b>Groupement UNIS POUR L'ENTREPRISE</b>
SAUNIER Jean Pierre
TAMIN Yves

**CATEGORIE INDUSTRIE**

**I1 – de 0 à 49 salariés**

<b>Groupement UNIS POUR L'ENTREPRISE</b>
AUROUX Jean Guy
BABIN Thierry
DELTREIL Vincent
GABERT Bernard
MORGUE Jean-François

**I2 – 50 salariés et plus**

<b>Groupement UNIS POUR L'ENTREPRISE</b>
DANJOUX Jean Louis
PÉLISSON Gérard

**CATEGORIE SERVICES**

**S1 – de 0 à 9 salariés**

<b>Groupement UNIS POUR L'ENTREPRISE</b>
MADLRIEUX Philippe
SURGET Sandrine

**S2 – 10 salariés et plus**

<b>Groupement UNIS POUR L'ENTREPRISE</b>
DESCOMBES Jean Cyril
PEREZ Daniel

69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2016-09-20-005

Commission départementale de réforme des agents des  
collectivités territoriales et des établissements publics -  
Représentation des médecins agréés à la commission de  
réforme



## PRÉFET DU RHÔNE

Centre de gestion de la  
fonction publique  
territoriale du Rhône et  
De la Métropole de Lyon

Secrétariat de la  
commission de réforme

### ARRETE PREFECTORAL n°

relatif à la commission départementale de réforme des agents des collectivités territoriales  
et des établissements publics

Représentation des médecins agréés à la commission de réforme

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône  
Officier de la légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la  
fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires  
affiliés à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales ;

Vu l'arrêté du 4 août 2004 relatif à la commission départementale de réforme des agents de la  
fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-3792 du 1<sup>er</sup> décembre 2014 portant liste des médecins agréés du  
département du Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-3793 du 1<sup>er</sup> décembre 2014 portant liste des médecins agréés  
compétents en matière de handicap,

Vu l'arrêté préfectoral n° 1673 du 28 mars 2012 relatif au transfert au centre de gestion du  
Rhône de la commission départementale de réforme de la fonction publique territoriale et portant  
désignation du président de la commission,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF\_DLPAD\_2015\_07\_23\_36 du 15 juillet 2015,

Considérant la démission du Dr BENTEJAC effective depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016,

Considérant le décès du Dr GRUFFAZ,

Sur proposition de monsieur le secrétaire général adjoint de la préfecture du Rhône ;

ARRETE :

**Article 1** : Sont désignés membres titulaires et suppléants de la commission départementale de réforme des agents des collectivités territoriales et des établissements publics du département, les praticiens dont les noms suivent :

**Membres titulaires :**

Docteur Roland COCOZZA  
11 chemin Simon Buisson  
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR

Docteur Daniel ROCCA  
112 avenue Paul Santy  
69008 LYON

**Membres suppléants :**

Docteur Marc MORITEL  
37 avenue du Docteur Sérullaz  
69670 VAUGNERAY

Docteur Etienne LARDANCHET  
Résidence les Cigales  
Allée des Cigales - bât. B  
69340 FRANCHEVILLE

**Article 2** : L'arrêté préfectoral n° PREF \_DLPAD\_2015\_07\_23\_36 du 15 juillet 2015 est abrogé.

**Article 3** : Monsieur le secrétaire général adjoint de la préfecture du Rhône et madame la présidente du centre de gestion, présidente de la commission départementale de réforme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône.

Fait à Lyon, le 20 septembre 2016

Pour le préfet, par délégation,  
Le Secrétaire général adjoint

Signé

Denis BRUEL

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin 69433 LYON cedex 03) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2016-09-20-004

Commission départementale de réforme des agents des  
collectivités territoriales et des établissements publics -  
Représentation des personnels





## PRÉFET DU RHÔNE

Centre de gestion de la  
fonction publique  
territoriale du Rhône et de  
la Métropole de Lyon

Secrétariat de la  
commission de réforme

### ARRETE PREFECTORAL n°

relatif à la commission départementale de réforme des agents des collectivités territoriales  
et des établissements publics

#### Représentation des personnels

Le Préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes, Préfet du Rhône  
Officier de la légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à  
la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des  
fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales ;

Vu l'arrêté interministériel du 4 août 2004 relatif à la commission départementale de  
réforme des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1673 du 28 mars 2012 relatif au transfert au centre de gestion  
du Rhône de la commission départementale de réforme de la fonction publique territoriale et  
portant désignation du président de la commission ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2016-08-17-001 du 17 août 2016 relatif à la représentation  
des personnels au sein de la commission départementale de réforme des agents des  
collectivités territoriales ;

Vu la désignation, le 8 septembre 2016, d'un nouveau représentant du personnel de  
catégorie C pour les collectivités affiliées ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général adjoint de la préfecture du Rhône ;

.../...

ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Les agents dont les noms figurent dans le tableau annexé au présent arrêté, sont désignés pour représenter le personnel des collectivités territoriales à la commission départementale de réforme du Rhône ;

**Article 2** : Le mandat des représentants ci-dessus nommés prend fin dans les conditions fixées par l'arrêté du 4 août 2004 susvisé ;

**Article 3** : L'arrêté préfectoral n° 69-2016-08-17-001 du 17 août 2016 est abrogé ;

**Article 4** : Monsieur le secrétaire général adjoint de la préfecture du Rhône et Madame la présidente du centre de gestion, présidente de la commission départementale de réforme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône.

Fait à Lyon, le 20 septembre 2016

Pour le préfet, par délégation,  
Le Secrétaire général adjoint

Signé

Denis BRUEL

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin 69433 LYON cedex 03) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Représentation des personnels à la commission départementale de réforme des agents des collectivités territoriales

COLLECTIVITES	CATEGORIE A		CATEGORIE B		CATEGORIE C	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BRON	Eric UHLRICH  Christine THIEBAULT	Marie-Thérèse COULON  Youenn FENARD  Yves PELOUS  Non désigné	Ivan-Michel BLANC  Thierry BLANCHON	Valérie COTTIER  Isabelle DEGREMONT  Gilles GODFERNAUX  Patricia TARADOUX	Catherine CESARI  Nadia KEROUANI	Grégory LHOMMEDE  Dominique LUCIANI  Vincent TRUX  Patrice LECHNER
CALUIRE ET CUIRE	Non désigné  Non désigné	Non désigné  Non désigné  Non désigné  Non désigné	Frédéric PICARD  Brigitte BONTOUX	Sylvie PERRICARD  Fabienne LE MOIGNE  Sylvie ROUSSON  Emmanuel BETEMPS	Rose-Line PIERAGGI  Henri FETTET	Benjamin BONVALET  Denis GUITARD  Ludivine RAMAKERS  Jean PUILLET
CENTRE DE GESTION DU RHÔNE ET DE LA MÉTROPOLE DE LYON Changeement	Ludovic GEISERT  Béatrice IMHOFF	Danielle SAUGE- GADOUD  Non désigné  Sylvie CHÂTEAU  Didier POISSON	Pierre BEKER  Stéphane RULLER	Isabelle DE BEAUVILLE  Bruno BENOIT GONIN  Guy PASTRE  Patricia RUIZ	Sylvie ARNAUD  Thomas MOUYON	Nathalie CARTAL  Dominique CŒUR  Audrey BUSSEROLLES  Murielle MEYRAS LEMICHEMA
RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES	Yveline GERARD BRIOT  Arnaud GERME	Marilyne SAUVIGNET  Jean-Pierre CHARDONNET  Véronique DUPEROUX  Dominique SORDO	Sophie CUEILLE HERVE  Sandra ORIGLIO	Norbert BARA  Denis DUMAS  Pierre BRUNEAU  Non désigné	Viviane HUBER  Riad BERRICHE	Théodore HUBER  Séverine KRIEF  Antar BENTRIOU  Nadia CHAOUTI
DÉPARTEMENT DU RHÔNE	Odile LEBLANC  Sylviane PELLISSIER	Marie-Françoise LEREVEREND  Isabelle LE BESCOND  Céline CADIEU- DUMONT  Dominique LABATUT	Thierry FORAY  Jean-Luc FLAVENOT	Marie-Christine FONTAINE-PAILHES  Salvador NAVARRO  Aurélien VACHERESSE  Frédéric DARRICADES	Philippe POTTIER  Mehdi MIMOUN	Nathalie MATRUNDOLA  Non désigné  David THELY  Gilles VACHON

Représentation des personnels à la commission départementale de réforme des agents des collectivités territoriales

COLLECTIVITES	CATEGORIE A		CATEGORIE B		CATEGORIE C	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
MÉTROPOLE DE LYON	Thierry BONNOT  Patricia CHAMPIN	Luc POUSSIN Anne DIVORNE Marie PAULHAN Michèle FRICHEMENT	Hassina ATTALAH  Myriam SERRA	Bernard GONIN Catherine MORLET Nicole SEOANE Non désigné	Alain JANIER  Mohammed TAHAR	Anthony GONZALEZ Abdelrahmane OUSSALAH Ludovic CHALINEL Francette DRAME
LYON	Cécile PÉGUET  Caroline MONNOT CHAVET	Didier FLACHARD Pascal BRENOT Marc FLAJOLLET Corinne ETIENNE	Florence BOIZARD ROLS  Roland HERNANDEZ	Abdoul-Razak ABDILLAHI Nathalie CHAUSSON Loïc BRAUD Frédérique MICHAUD	Fabienne PEDOUX  Roland MACHIZAUD	Marie RADILOF Filomène PITINZANO Stéphane HAOUR Mathias MERMIER
SAINT-PIRIEST	Didier GUINARD  Evelyne PAYSAC	Patrick DAGORN Jean-Marc SCHLICK Blandine CAVAREC Michel TIXIER	Catherine BOUVIER  Pascal VERMOREL	Georges MAINI Maryvonne REVOL Nadine GAKUBA Françoise DUBIER	Faouzi SLITI  Claire BIGOT	Miloud HAMIDI Nadia MOLINA Catherine MEYER Nicole ATHANAZE
VAULX-EN-VELIN	Fanny MAGLIOCCA  Sylvie PERLES	Yann WIECZOREK Elizabeth VERCHERAT Catherine SURNOM Sylvain GUILLOT	Sylvie ELABED  Patricia GOMEZ	Yvon GEA Pascale GENIN Jean-Luc CAPARROS Leïla MILOUDI	Anthony LABDI  Akila BOUDJELAL	Nourédine KHODJA Yamina DJENNAS Stéphanie TULISSI Audrey DAADAA
VÉNISSIEUX	Agnès RENAUD  Claude GOBET	Non désigné Non désigné Jacques TURPIN Non désigné	Rosa RECAS  Alhame BEN SALEM	Dominique BARZASI Non désigné Maurad CHALAL Concetta FIGURA	Djamel BOUDOUKHA  Nathalie CHAFII	Christelle ALCARAZ Fabienne ROLLAND Michel GALLEGO Anima HADDOUCHE

Représentation des personnels à la commission départementale de réforme des agents des collectivités territoriales

COLLECTIVITES	CATEGORIE A		CATEGORIE B		CATEGORIE C	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
RILLIEUX-LA-PAPE	Mélissa REMOUÉ  Catherine VIAL	Non désigné Non désigné Non désigné Non désigné	Bernard REVEL  Stéphanie HOLLARD	Non désigné Non désigné Non désigné Non désigné	Hacine CHERIFI  Christelle AULEN	Valérie LABAUME Nathalie COULOUMY Mohand OUALI Stéphanie BEGUET
VILLEURBANNE	Isabelle DEFOSSÉ  Benoit DEGEORGES	Charles CHALET Stéphane BERRY Antoine LUMETTA Françoise CHENE	Martine MILIONI  Nolwenn LE GOFF	Isabelle ROY GRILLET Sylvie BESSAT José DA COSTA Loïc VIEUX	Jamel ELAMRAOUI  Bernadette ROMERO	Lenuta NICULESCU Gilberte THIVOLLE Martine PEDRO Damien BEROUJON
SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE ET DE LA MÉTROPOLE DE LYON SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	Christian BOUCHÉ  Eric COLLOT  Philippe SECONDI  Alain GIRAUD	Laure DROIN Jean-Philippe GUEUGNEAU Serge DELAIGUE Jean-Marc LÉAL  Olivier FOLCHER Nicolas COUËSSUREL Amélie GENIN Claudia CHATELUS	David PICARD  Mickaël CATOIRE  Hugues DALLIN  Christophe VIVALDI	Anthony FOSSAT Jérôme GIBERT Romain PREVOST Jean-Claude PELAGE  Christophe DUPORTAL Christian FRAUDET Yannick BRUN Christophe CATHAUD	François VIALARD  Sébastien MONTFOLLET  Thierry GAUTRAUD  Marie-Dominique BARRY	Didier DUPIR Franck CHENAL Noël AURAY Jean René JACQUET  Sylvia VINCENT SCURTI Catherine RUSSO Elisabeth SIMON Franck GUINET
SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE ET DE LA MÉTROPOLE DE LYON ADMINISTRATIFS TECHNIQUES SOCIAUX	Nadine LARRAS  Jacques GUILLOIN	Philippe BELZUNCES Sylvie SANAEI Marie-Noëlle PICHON Hocine SLIMANI	Isabelle MOBAILLY  Joelle VALLOT	Marie Agnès SAGE Mélanie SABATIER Catherine LEDOUX Philippe GALLARD	Thierry GAUTRAUD  Marie-Dominique BARRY	Sylvia VINCENT SCURTI Catherine RUSSO Elisabeth SIMON Franck GUINET



69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2016-09-26-002

Dissolution du Syndicat mixte pour le tourisme dans  
l'Ouest Lyonnais



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des Libertés  
Publiques et des Affaires  
Décentralisées  
1<sup>er</sup> Bureau  
Bureau de la commande  
publique, de la coopération  
et de la fonction publique  
des collectivités locales

Affaire suivie par : M Xavier GRINGOIRE  
Tél. : 04 72 61 60 97  
Courriel : xavier.gringoire@rhone.gouv.fr

**ARRETE n°**

**du 26 septembre 2016**

### **relatif à la dissolution du Syndicat Mixte pour le tourisme dans l'Ouest Lyonnais**

**Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5711-1 et L.5211-25-1 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 5091-2000 du 10 novembre 2000 portant constitution du syndicat mixte pour le tourisme dans l'Ouest Lyonnais, modifié par l'arrêté n° 4749 du 14 décembre 2001 ;

VU les délibérations du 1<sup>er</sup> septembre 2015, 1<sup>er</sup> février 2016 et 13 juin 2016 dans lesquelles le comité du Syndicat Mixte pour le tourisme dans l'Ouest Lyonnais approuve sa dissolution et fixe les modalités de sa liquidation ;

VU les délibérations concordantes dans lesquelles les collectivités membres du syndicat approuvent les termes des délibérations du comité syndical ;

Considérant que les conditions de liquidation sont réunies ;

SUR la proposition de monsieur le secrétaire général adjoint de la préfecture du Rhône,

.../...

*Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03*

*Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)*



**ARRETE :**

**Article 1** – Le Syndicat Mixte pour le tourisme dans l'Ouest Lyonnais est dissous à la date du présent arrêté.

**Article 2** – Les conditions de liquidation sont les suivantes :

- Transfert de la totalité de l'actif (biens meubles et immeubles) à la Métropole de Lyon pour un montant de 128 096, 92 € ;

- Attribution du passif pour un montant de 19 378,02 € (compte 10222) et pour un montant de 17 968,53 € (compte 1323) à la Métropole de Lyon ;

- Répartition à parts égales des résultats entre les 3 communes membres (Charbonnières les Bains, La Tour de Salvagny et Marcy l'Etoile) et la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais : 912,91€ au compte 001, 2 858,88€ au compte 002, soit la somme de 3 771,79€ ;

- La somme de 91 663€ (compte 1068) est répartie entre les 3 communes membres (Charbonnières les Bains, La tour de Salvagny et Marcy l'Etoile), la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais et la Métropole de Lyon selon le tableau joint en annexe ;

- Aucun reste n'est à recouvrer ni à payer ;

- Aucun personnel n'est à répartir.

**Article 3** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin 69433 LYON cedex 03) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

**Article 4** – Le secrétaire général adjoint de la préfecture du Rhône, le Directeur régional des finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône, le président du Syndicat Mixte pour le tourisme dans l'ouest Lyonnais sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Le Préfet,  
secrétaire général  
Préfet délégué pour l'égalité des chances

Signé : Xavier INGLEBERT

69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2016-09-14-006

Liquidation du syndicat intercommunal de l'aménagement,  
du développement et de la promotion des ressources  
industrielles et de l'emploi du Val de Saône



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## **PRÉFET DU RHÔNE**

Préfecture

Direction des Libertés  
Publiques et des Affaires  
Décentralisées  
1<sup>er</sup> Bureau  
Bureau de la commande  
publique, de la coopération  
et de la fonction publique  
des collectivités locales

Affaire suivie par : M Xavier GRINGOIRE  
Tél. : 04 72 61 60 97  
Courriel : xavier.gringoire@rhone.gouv.fr

**ARRETE n°**

**du 14 septembre 2016**

### **relatif à la liquidation du syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du Val de Saône**

**Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

VU l'article 26 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles relatif à la création de la Métropole de Lyon ;

VU l'arrêté préfectoral n° 4227/97 du 25 novembre 1997 portant constitution du syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du Val de Saône, modifié par les arrêtés préfectoraux n° 969/98 du 26 février 1998, n° 98-3908 du 15 octobre 1998, n° 2860/99 du 23 juillet 1999, n°3332-2002 du 30 septembre 2002, n°1970 du 22 mai 2003 et n° 2307 du 31 mai 2005 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015\_07\_23\_32 du 22 juillet 2015 relatif à la dissolution du syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du Val de Saône ;

VU la délibération du 1<sup>er</sup> février 2016 par laquelle la Métropole de Lyon prend acte de la dissolution du syndicat et du transfert, en conséquence, de l'ensemble des biens, droits et obligations de celui-ci à la Métropole ;

.../...

*Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03*

*Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)*

VU la délibération du 27 juin 2016 par laquelle la Métropole de Lyon décide de la reprise, dans son budget principal, des résultats constatés au compte de gestion 2015 du syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du Val de Saône ;

Considérant que les conditions de liquidation du syndicat sont réunies ;

SUR la proposition de monsieur le préfet, secrétaire général, préfet délégué pour l'égalité des chances ;

### **ARRETE :**

**Article 1** – Les conditions de liquidation du syndicat Intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du Val de Saône sont les suivantes :

- Montant de la reprise des résultats par la Métropole de Lyon en investissement : 69 526,78 euros ;
- Montant de la reprise des résultats par la Métropole de Lyon en fonctionnement: 101 047,86 euros.
- L'ensemble des biens, droits et obligations nécessaires à l'exercice de ses compétences est transféré à la Métropole de Lyon, qui est substituée de plein droit au syndicat dans toutes les délibérations et les actes de ce dernier relatifs à ces compétences.
- Les personnels nécessaires à l'exercice des compétences sont réputés relever de la Métropole de Lyon, dans les conditions de statut et d'emploi de cette dernière.

**Article 2** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin 69433 LYON cedex 03) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

**Article 3** – Le Préfet, secrétaire général, préfet délégué pour l'égalité des chances, le directeur régional des finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône et le président de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Le préfet,  
secrétaire général  
préfet délégué pour l'égalité des chances

Signé : Xavier INGLEBERT

69\_Präf\_Präfecture du Rhône

69-2016-09-14-007

Liquidation du syndicat intercommunal du vallon du  
ruisseau des Echets



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## **PRÉFET DU RHÔNE**

Préfecture

Direction des Libertés  
Publiques et des Affaires  
Décentralisées  
1<sup>er</sup> Bureau  
Bureau de la commande  
publique, de la coopération  
et de la fonction publique  
des collectivités locales

Affaire suivie par : M Xavier GRINGOIRE  
Tél. : 04 72 61 60 97  
Courriel : xavier.gringoire@rhone.gouv.fr

**ARRETE n°**

**du 14 septembre 2016**

**relatif à la liquidation du Syndicat Intercommunal du vallon du ruisseau des Echets**

**Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

VU l'article 26 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles relatif à la création de la Métropole de Lyon ;

VU l'arrêté préfectoral n° 789-98 du 3 février 1998 portant création du syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Echets modifié par l'arrêté n° 1302 du 6 janvier 2006 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015\_07\_23\_34 du 22 juillet 2015 relatif à la dissolution du Syndicat Intercommunal du vallon du ruisseau des Echets ;

VU la délibération du 27 juin 2016 par laquelle la Métropole de Lyon décide de la reprise, dans son budget principal, des résultats constatés au compte de gestion 2015 du syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Echets ;

Considérant que les conditions de liquidation du syndicat sont réunies ;

SUR la proposition de monsieur le préfet, secrétaire général, préfet délégué pour l'égalité des chances ;

.../...

*Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03*

*Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)*

**ARRETE** :

**Article 1** – Les conditions de liquidation du syndicat Intercommunal du vallon du ruisseau des Echets sont les suivantes :

- Montant de la reprise des résultats par la Métropole de Lyon en investissement : 16106,13 euros ;
- Montant de la reprise des résultats par la Métropole de Lyon en fonctionnement: - 12860,27 euros.
- L'ensemble des biens, droits et obligations nécessaires à l'exercice de ses compétences est transféré à la Métropole de Lyon, qui est substituée de plein droit au syndicat dans toutes les délibérations et les actes de ce dernier relatifs à ces compétences.
- Les personnels nécessaires à l'exercice des compétences sont réputés relever de la Métropole de Lyon, dans les conditions de statut et d'emploi de cette dernière.

**Article 2** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin 69433 LYON cedex 03) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

**Article 3** – Le Préfet, secrétaire général, préfet délégué pour l'égalité des chances, le directeur régional des finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône et le président de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Le préfet,  
secrétaire général  
préfet délégué pour l'égalité des chances

Signé : Xavier INGLEBERT

69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2016-09-14-005

Liquidation du syndicat intercommunal pour la  
valorisation et la protection de l'Ile Roy





*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## **PRÉFET DU RHÔNE**

Préfecture

Direction des Libertés  
Publiques et des Affaires  
Décentralisées  
1<sup>er</sup> Bureau  
Bureau de la commande  
publique, de la coopération  
et de la fonction publique  
des collectivités locales

Affaire suivie par : M Xavier GRINGOIRE  
Tél. : 04 72 61 60 97  
Courriel : xavier.gringoire@rhone.gouv.fr

**ARRETE n°**

**du 14 septembre 2016**

### **relatif à la liquidation du Syndicat Intercommunal pour la valorisation et la protection de l'Île Roy**

**Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

VU l'article 26 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles relatif à la création de la Métropole de Lyon ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2739 du 3 mai 2007 relatif à la création du syndicat intercommunal à vocation unique pour la valorisation et la protection de l'Île Roy ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015\_07\_23\_35 du 22 juillet 2015 relatif à la dissolution du syndicat intercommunal à vocation unique pour la valorisation et la protection de l'Île Roy ;

VU la délibération du 27 juin 2016 par laquelle la Métropole de Lyon décide de la reprise, dans son budget principal, des résultats constatés au compte de gestion 2015 du syndicat intercommunal à vocation unique pour la valorisation et la protection de l'Île Roy ;

Considérant que les conditions de liquidation du syndicat sont réunies ;

SUR la proposition de monsieur le préfet, secrétaire général, préfet délégué pour l'égalité des chances ;

.../...

*Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03*

*Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)*

**ARRETE** :

**Article 1** – Les conditions de liquidation du syndicat intercommunal à vocation unique pour la valorisation et la protection de l’Ile Roy sont les suivantes :

- Montant de la reprise des résultats par la Métropole de Lyon en investissement : 25676,00 euros ;
- Montant de la reprise des résultats par la Métropole de Lyon en fonctionnement: 26668,61 euros.
- L’ensemble des biens, droits et obligations nécessaires à l’exercice de ses compétences est transféré à la Métropole de Lyon, qui est substituée de plein droit au syndicat dans toutes les délibérations et les actes de ce dernier relatifs à ces compétences.
- Les personnels nécessaires à l’exercice des compétences sont réputés relever de la Métropole de Lyon, dans les conditions de statut et d’emploi de cette dernière.

**Article 2** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin 69433 LYON cedex 03) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

**Article 3** – Le Préfet, secrétaire général, préfet délégué pour l’égalité des chances, le directeur régional des finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône et le président de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Le préfet,  
secrétaire général  
préfet délégué pour l’égalité des chances

Signé : Xavier INGLEBERT

69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2016-09-20-002

Statuts et compétences du Syndicat Intercommunal  
Beaujolais-Azergues



## PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des Libertés  
Publiques et des Affaires  
Décentralisées  
1<sup>er</sup> Bureau  
Bureau de la commande  
publique, de la coopération  
et de la fonction publique  
des collectivités locales

Affaire suivie par : M Xavier GRINGOIRE

Tél. : 04 72 61 60 97

Courriel : xavier.gringoire@rhone.gouv.fr

**ARRETE n°**

**du 20 septembre 2016**

### **relatif aux statuts et compétences du Syndicat Intercommunal Beaujolais-Azergues**

**Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-19 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 231 du 27 mars 1973 portant création du Syndicat Intercommunal à vocation multiple (SIVOM) Beaujolais-Azergues ;

VU les arrêtés préfectoraux n° 36 du 28 janvier 1975, n° 143 du 28 juin 1990, n° 2396 du 28 juin 2002 relatifs à la modification des statuts du SIVOM Beaujolais-Azergues ;

VU l'arrêté préfectoral n°1543 du 9 avril 2003 relatif à la modification des statuts et compétences du SIVOM Beaujolais-Azergues et à sa transformation en Syndicat Mixte Beaujolais-Azergues ;

VU les arrêtés préfectoraux n° 2537 du 10 juillet 2003, n° 6189 du 18 décembre 2006, n° 7086 du 23 décembre 2010 et n° 2013 178 - 0004 du 27 juin 2013 relatifs à la modification des statuts et compétences du Syndicat Mixte Beaujolais-Azergues ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015 104 - 0002 du 14 avril 2015 relatif à la modification des statuts et compétences du Syndicat Mixte Beaujolais-Azergues et à sa transformation en Syndicat Intercommunal Beaujolais-Azergues ;

.../...

*Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03*

*Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)*

VU la délibération du 21 juillet 2015 dans laquelle le conseil municipal de Quincieux sollicite son retrait du Syndicat Intercommunal Beaujolais-Azergues ;

VU la délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2015 dans laquelle le conseil syndical du Syndicat Intercommunal Beaujolais-Azergues accepte ce retrait ;

VU la convention du 18 avril 2016 portant sur ce retrait, dont les dispositions ont été au préalable approuvées par délibération du conseil municipal de Quincieux le 22 mars 2016 et par délibération du Syndicat Intercommunal Beaujolais-Azergues le 29 mars 2016 ;

VU les délibérations dans lesquelles une majorité de conseils municipaux des communes membres du Syndicat Intercommunal Beaujolais-Azergues approuvent le retrait de Quincieux ;

CONSIDERANT que les conditions de majorité requises sont réunies ;

SUR proposition de monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche sur Saône ;

### **ARRETE :**

**ARTICLE 1** – Les articles 1 à 10 de l'arrêté préfectoral n° 231/73 du 27 mars 1973 portant création du SIVOM Beaujolais-Azergues sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Article 1<sup>er</sup> – Le Syndicat Intercommunal Beaujolais-Azergues est constitué des communes suivantes:

Alix, Ambérieux d'Azergues, Anse, Belmont d'Azergues, Charnay, Chasselay, Chazay d'Azergues, Les Chères, Civrieux d'Azergues, Lachassagne, Liergues, Lissieu, Lozanne, Lucenay, Marcilly d'Azergues, Marcy-sur-Anse, Morancé, Pommiers, Pouilly le Monial et Saint-Jean des Vignes.

Article 2 – Le syndicat exerce obligatoirement en lieu et place de ses membres les compétences suivantes :

- établissement d'un réseau de distribution par câble ou tout autre support technologique de tous services de radiodiffusion sonore et de télévision, ainsi que tous services interactifs.
- aménagement, entretien et gestion du Musée des Pierres Folles.

... / ...

Le syndicat est, par ailleurs, habilité à exercer les compétences à caractère optionnel suivantes :

- lutte contre l'érosion des terres par les eaux de ruissellement :
  - études
  - travaux neufs : construction de bassins de rétention, de déversoirs d'orages, de canalisations d'évacuations, de fossés, à l'exclusion de tous travaux de protection ou d'aménagement des rivières.

L'entretien de ces ouvrages reste de la compétence et de la responsabilité des communes.

- acquisitions et maintenance des logiciels de gestion communale :
  - comptabilité
  - emprunts
  - patrimoine
  - gestion du personnel
  - état civil
  - cimetière
  - cadastre
  - urbanisme
- Matériel de stockage, de tri et de valorisation des déchets
  - acquisition

Article 3 – Le siège du syndicat est situé à la mairie de Chazay d'Azergues.

Article 4 – Le syndicat est constitué pour une durée illimitée.

Article 5 – une commune membre du syndicat pourra adhérer à une compétence optionnelle sur simple délibération de son conseil prise selon les dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales et de l'accord du comité du syndicat résultant d'une délibération adoptée conformément aux dispositions de l'article L.5212-16, 4<sup>ème</sup> alinéa, 1<sup>o</sup> du code général des collectivités territoriales.

Le transfert prend effet au premier jour de l'année suivant la date à laquelle la délibération de la commune membre est devenue exécutoire.

- Adhérent à la compétence « lutte contre l'érosion » les communes d'Alix, Anse, Charnay, Chasselay, Chazay d'Azergues, Civrieux d'Azergues, Lachassagne, Liergues, Lissieu, Lozanne, Lucenay, Marcilly d'Azergues, Marcy sur Anse, Morancé, Pommiers, Pouilly le Monial, Saint-Jean des Vignes.

... / ...

- Adhèrent à la compétence « acquisitions et maintenance des logiciels de gestion communale » les communes d'Alix, Ambérieux d'Azergues, Anse, Belmont d'Azergues, Charnay, Chasselay, Chazay d'Azergues, Les Chères, Civrieux d'Azergues, Lachassagne, Liergues, Lozanne, Lucenay, Marcilly d'Azergues, Marcy-sur-Anse, Morancé, Pommiers, Pouilly le Monial et Saint-Jean des Vignes.

- Adhèrent à la compétence « Matériel de stockage, de tri et de valorisation des déchets » les communes d'Ambérieux d'Azergues, Alix, Anse, Belmont d'Azergues, Charnay, Chasselay, Chazay d'Azergues, les Chères, Civrieux d'Azergues, Lachassagne, Lozanne, Lucenay, Marcilly d'Azergues, Marcy sur Anse, Morancé, Pommiers, Pouilly le Monial, Saint-Jean des vignes.

Article 6 – Les compétences optionnelles ne peuvent être reprises pendant une durée de 5 ans à compter de leur transfert au syndicat.

En cas de reprise, celle-ci prend effet au premier jour de l'année suivant la date à laquelle la délibération de l'assemblée délibérante du conseil municipal de la commune est devenue exécutoire.

Le devenir des biens meubles et immeubles mis à la disposition du syndicat pour l'exercice de la compétence par la commune reprenant cette compétence, ainsi que celui des biens meubles et immeubles acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétences est réglé conformément aux dispositions de l'article L.5211-25-1, alinéa 1, 1° et 2°, du code général des collectivités territoriales.

Article 7 – Le syndicat est administré par un comité composé de délégués élus conformément à l'article L.5211-7 du code général des collectivités territoriales.

Chaque commune est représentée pour les compétences obligatoires et pour les compétences optionnelles par deux délégués titulaires.

Les délégués suppléants sont appelés à siéger au comité du syndicat avec voix délibérative, en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires.

Article 8 – Le bureau est composé d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents.

Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par le comité du syndicat, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci.

En application de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales, les règles relatives à l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau sont celles fixées par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Les attributions du président et du bureau sont celles précisées par le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10.

... / ...

Article 9 – La contribution des communes aux dépenses d’administration générale du syndicat est fixée au prorata de la population.

Le financement de la compétence obligatoire « réseau de distribution par câble » est assuré par les communes au prorata de leur population.

Le financement de la compétence obligatoire « Musée des Pierres Folles » est assuré :

- \* pour 50% par une part fixe égale pour toutes les communes
- \* pour 25% par toutes les communes au prorata de leur population
- \* pour 25% par toutes les communes au prorata de leur potentiel fiscal

La contribution des communes aux dépenses correspondant à chacune des compétences optionnelles est fixée ainsi qu’il suit :

- compétence « lutte contre l’érosion » : études et investissement : les communes supportent seules, les dépenses relatives aux travaux faits sur leur territoire, déduction faite de toutes les subventions.
- compétence « acquisition et maintenance des logiciels de gestion communale » : Les dépenses relatives aux acquisitions et à la maintenance des logiciels de gestion communale : (comptabilité, emprunts, patrimoine, gestion du personnel, état civil, cimetière, cadastre, urbanisme) sont supportées par les communes au prorata de leur population.
- compétence « Matériel de stockage, de tri et de valorisation des déchets » : Acquisition. Les communes supportent seules, les dépenses relatives aux acquisitions, déduction faite de toutes les subventions.

Article 10 – Les fonctions de receveur du syndicat sont exercées par le trésorier de Chazay d’Azergues.

Article 11 – Par dérogation à l’article L.5212-32 du code général des collectivités territoriales, l’adhésion du syndicat à un syndicat mixte est subordonnée au seul accord du comité syndical.

Article 12 – Pour tout ce qui n’est pas prévu par les présents statuts, le syndicat est soumis aux dispositions du code général des collectivités territoriales, applicables aux syndicats intercommunaux. »

**ARTICLE II** – Conformément à la convention du 18 avril 2016, les modalités financières du retrait de Quincieux du Syndicat Intercommunal Beaujolais-Azergues sont définies ainsi :

La commune de Quincieux s’engage à rembourser la dette des compétences reprises au Syndicat Intercommunal Beaujolais-Azergues d’un montant total de 111 129 euros, par paiement de 3 mandats d’un montant de 37 043 euros qui seront émis par la commune en 2016, 2017, 2018.

... / ...



**Article III** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin 69433 LYON cedex 03) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

**Article IV** - Le sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche sur Saône, le directeur régional des finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône, le président du Syndicat Intercommunal Beaujolais-Azergues et le maire de la commune de Quincieux sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à Villefranche sur Saône, le

Pour le préfet,  
Le sous-préfet de Villefranche sur Saône,

Signé : Pierre CASTOLDI

84\_DREAL\_Direction régionale de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes

69-2016-09-26-011

Arrêté N° DREAL-DIR-2016-09-26-103/69 du 26  
septembre 2016 portant subdélégation de signature aux  
agents de la DREAL  
pour les compétences générales et techniques pour le  
département du Rhône

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

**Arrêté N° DREAL-DIR-2016-09-26-103/69 du 26 septembre 2016  
portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL  
pour les compétences générales et techniques pour le département du Rhône**

**La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
de la région Auvergne-Rhône-Alpes**

- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Vu le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- Vu le décret n° 2014-751 du 1er juillet 2014 d'application de l'ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement ;
- Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2015139-0002 du 12 mai 2015 portant délégation de signature à Madame Françoise NOARS, Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Rhône-Alpes, pour le département du Rhône ;
- Vu l'arrêté NOR : DEVK1531352A du 1<sup>er</sup> janvier 2016, portant nomination de la directrice régionale et des directeurs régionaux adjoints de l'environnement, de l'aménagement et du logement (région Auvergne-Rhône-Alpes) ;
- Vu l'arrêté du préfet de région n°2016-20 du 04 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Auvergne-Rhône-Alpes ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise NOARS, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle LASMOLES, Messieurs Jean-Philippe DENEUVY, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, pour l'ensemble des actes et décisions visées dans l'arrêté préfectoral n° 2015139-0002 du 12 mai 2015, à savoir :

- tous les actes de gestion interne à sa direction,
- tous les actes, documents administratifs, rapports, conventions, certificats, correspondances, dans le cadre des missions relevant de sa direction à l'exception :
  - 1 - des actes à portée réglementaire,
  - 2 - des actes défavorables faisant grief à des tiers, notamment les sanctions administratives, suspensions, annulations, retraits d'agrément ou d'autorisation ainsi que les décisions de refus, lorsqu'ils relèvent d'une appréciation discrétionnaire,
  - 3 - des arrêtés portant nomination de membres de commissions et comités départementaux,
  - 4 - des conventions de tous ordres avec des collectivités territoriales ou des établissements publics engageant financièrement l'État,
  - 5 - des instructions ou circulaires adressées aux collectivités territoriales,
  - 6 - des requêtes, déférés, mémoires, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions,
  - 7 - des décisions attributives de subventions de fonctionnement d'un montant supérieur à 30 000 €, et des subventions d'investissement d'un montant supérieur à 100 000 €.

### ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise NOARS, Madame Isabelle LASMOLES, Messieurs Jean-Philippe DENEUVY, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, dans les limites de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales et de leurs compétences définies par l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, délégation de signature est accordée aux personnes suivantes, selon les conditions fixées ci-dessous, dans la limite des actes cités en article 1.

#### 2. 1. Contrôle électricité, gaz et utilisation de l'énergie :

Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature, M. Olivier GARRIGOU, chef du service eau hydroélectricité et nature délégué, à M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels, climat air énergie, M. Jean-François BOSSUAT, chef de service prévention des risques industriels, climat air énergie délégué, à l'effet de signer :

- tous actes liés aux contrôles techniques et administratifs des ouvrages de production et de transport d'électricité, à l'exclusion des certificats d'économie d'énergie portant sur des opérations supérieures à 20 millions de KWh ;
- tous actes liés au contrôle administratif des ouvrages de distribution de gaz ;
- les décisions d'inscription sur les listes d'usagers prioritaires des plans de délestage ;
- tous les actes liés au contrôle de l'utilisation de l'énergie par les installations assujetties ;
- les certificats d'obligation d'achat ;
- les certificats d'économie d'énergie.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Christophe DEBLANC, Olivier GARRIGOU, Sébastien VIENOT, Jean-François BOSSUAT, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- M. Bertrand DURIN, Mmes Évelyne BERNARD, Anne-Sophie MUSY, Savine ANDRY, M. Philippe BONANAUD ;
- Mme Emmanuelle ISSARTEL ;
- M M. Alexandre CLAMENS, Cyril BOURG et Mmes Marie-Hélène VILLÉ, et Emmanuelle ROUCHON ;
- M. Jean-Yves DUREL, chef de l'unité départementale du Rhône,

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves DUREL, la même subdélégation pourra être exercée par Mme Christelle MARNET, MM. Philippe NICOLET et Christophe POLGE.

#### 2.2. Contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques :

Subdélégation de signature est donnée à M. Gilles PIROUX, chef du service prévention des risques naturels et hydrauliques, à l'effet de signer tous les actes liés aux contrôles techniques et administratifs de ces ouvrages.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles PIROUX, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- Mme Nicole CARRIE, adjointe ;
- M. Patrick MOLLARD, adjoint, M. Jean-Luc BARRIER et M. Éric BRANDON ;
- Mmes Cécile SCHRIQUI, Lise TORQUET et Joëlle GORON et MM. Antoine SANTIAGO, Ivan BEGIC, Bruno LUQUET, Michel JAVELLE, Yannick DOUCE, François BARANGER, Romain CLOIX, Alexandre WEGIEL, Dominique LENNE, Philippe LIABEUF et Stéphane BEZUT.

### **2.3. Gestion et contrôle des concessions hydroélectriques :**

Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature, M. Olivier GARRIGOU, chef du service eau hydroélectricité et nature délégué, à l'effet de signer tous actes liés à la gestion et au contrôle des concessions hydroélectriques, et de la concession pour l'aménagement du fleuve Rhône.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Christophe DEBLANC et Olivier GARRIGOU, la même subdélégation pourra être exercée par Mme Emmanuelle ISSARTEL ainsi que MM Alexandre CLAMENS et Cyril BOURG, Mmes Marie-Hélène VILLÉ et Emmanuelle ROUCHON, M. Jean-Luc BARRIER.

### **2.4. Mines, après-mines, carrières et stockages souterrains :**

Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature, Olivier GARRIGOU, chef du service eau hydroélectricité et nature délégué, à M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels, climat air énergie, M. Jean-François BOSSUAT, chef de service prévention des risques industriels, climat air énergie délégué, à l'effet de signer :

- tous actes de procédures nécessaires à l'instruction des autorisations techniques et tous actes relatifs aux contrôles techniques et administratifs des installations en exploitation,
- tous actes de procédure nécessaires à l'instruction des dossiers de titres miniers prévus par le décret n°2006-648 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain, à l'exception des actes liés à la procédure d'enquête publique.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Christophe DEBLANC, Sébastien VIENOT, Olivier GARRIGOU, et Jean-François BOSSUAT, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- Mmes Emmanuelle ISSARTEL et Isabelle CHARLEMAGNE ;
- M. Bertrand DURIN ;
- Mmes Carole CHRISTOPHE, Lysiane JACQUEMOUX, Elodie CONAN et Agnès CHERREY, M. Dominique NIEMIEC ;
- M. Jean-Yves DUREL, chef de l'unité départementale Rhône.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves DUREL, la même subdélégation pourra être exercée par Mme Christelle MARNET, MM. Philippe NICOLET et Christophe POLGE.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves DUREL, de Mme Christelle MARNET, MM Philippe NICOLET et Christophe POLGE, la même subdélégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par Mme Marie-Laure WOLF et M. Jonathan BONNAFOUX.

### **2.5. Transports de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques par canalisations, distribution et utilisation du gaz, équipements sous pression :**

Subdélégation de signature est donnée à M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels climat air énergie, Jean-François BOSSUAT, chef de service délégué, à l'effet de signer :

- tous actes relatifs aux contrôles techniques et administratifs des ouvrages de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques par canalisations ;
- tous actes relatifs au contrôle technique et administratif des ouvrages de distribution et d'utilisation du gaz ;
- tous actes relatifs à l'approbation, à la mise en service et au contrôle des équipements sous pression ;
- tous actes relatifs à la délégation des opérations de contrôle dans le domaine des équipements sous pression ;
- tous actes relatifs à la reconnaissance des services Inspection dans le domaine des équipements sous pression.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Sébastien VIENOT, Jean-François BOSSUAT, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- MM. Pierre FAY, Emmanuel DONNAINT, Patrick FUCHS, Daniel BOUZIAT, Rémi MORGE, François MEYER et Christine RAHUEL ;
- M. Jean-Yves DUREL, chef de l'unité départementale Rhône.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves DUREL, la même subdélégation pourra être exercée par Mme Christelle MARNET, MM. Philippe NICOLET et Christophe POLGE.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves DUREL, de Mme Christelle MARNET, MM Philippe NICOLET et Christophe POLGE, la même subdélégation pourra être exercée par Mme Christelle BÔNE.

## **2.6. Installations classées, explosifs et déchets :**

Subdélégation de signature est donnée à M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels, climat air énergie, M. Jean-François BOSSUAT, chef de service délégué, à l'effet de signer :

- toutes demandes de modification ou de complément de dossiers de demande d'autorisation ;
- tous actes relatifs au contrôle en exploitation des installations classées ;
- tous actes relatifs aux contrôles techniques et administratifs des installations en exploitation concernant les explosifs ;
- toutes décisions relatives à l'importation ou l'exportation des déchets.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Sébastien VIENOT et Jean-François BOSSUAT, la même délégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- Mmes Ghislaine GUIMONT, Cathy DAY, Gwenaëlle BUISSON, MM. Emmanuel BERNE, Stéphane PAGNON, Pierre PLICHON ;
- MM. Yves-Marie VASSEUR, Gérard CARTAILLAC, Pascal BOSSEUR DIT TOBY, Mme Élodie MARCHAND, Mme Claire DEBAYLE, M. Yves EPRINCHARD, Mme Caroline IBORRA, M. Vincent PERCHE, M. Samuel GIRAUD, Mme Aurélie BARAER, Mme Delphine CROIZE-POURCELET, M. Frédérick VIGUIER, Mmes Dominique BAURES et Andrea LAMBERT ;
- M. Jérôme PERMINGEAT, attaché à l'unité interdépartementale Drôme-Ardèche ;
- M. Jean-Yves DUREL, chef de l'unité départementale Rhône.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves DUREL, la même délégation pourra être exercée par Mme Christelle MARNET, MM Philippe NICOLET et Christophe POLGE.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves DUREL, de Mme Christelle MARNET, de MM Philippe NICOLET et Christophe POLGE, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- MM. Jean-Luc COUE, Daniel BOBILLIER, Bertrand GEORJON, Mohamed SEGHROUCHNI et Thomas DEVILLERS, Mmes Fatiha BEN ADDI, Julie ARNAUD, Christelle BÔNE, Frédérique GAUTHIER Elodie COURTIADÉ et Marie-Laure WOLF, MM. Laurent CROUZET, Bertrand JOLY, Jérôme HALGRAIN, Arnaud LAVERIE, Pascal RESTELLI, Julien INART, Jonathan BONNAFOUX, Ulrich JACQUEMARD et Fouad DOUKKANI.

## **2.7. Véhicules :**

Subdélégation de signature est donnée à M. Joël DARMIAN, chef du service réglementation et contrôle des transports et des véhicules, et Mme Cendrine PIERRE, cheffe de service déléguée, à l'effet de signer :

- tous actes relatifs à la réception, à l'homologation et au contrôle des véhicules et des matériels de transport de marchandises dangereuses ;
- toutes délivrances ou retraits des autorisations de mise en circulation de véhicules ;
- tous actes relatifs au contrôle technique périodique des véhicules (agrément des contrôleurs et des installations, récépissé de déclaration, avertissement, organisation des réunions contradictoires) à l'exception des suspensions et retraits d'agrément.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël DARMIAN et de Mme Cendrine PIERRE, la même délégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- M. Laurent ALBERT, Mme Muriel MARIOTTO, MM. Denis MONTES, Clément NOLY et Nicolas MAGNE, Mme Françoise BARNIER ;
- M. Jean-Yves DUREL, chef de l'unité départementale Rhône.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves DUREL, la même délégation pourra être exercée par Mme Christelle MARNET, MM Philippe NICOLET et Christophe POLGE.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves DUREL, de Mme Christelle MARNET et de MM Philippe NICOLET et Christophe POLGE, la même subdélégation pourra être exercée par les agents suivants :

- M. Yves DUCROS et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier : MM. Jean-Sébastien FONTANELLE, Yoan GINESTE, Thierry MELINAND, Jean-Claude LHEURETTE, Philippe SOUBEYROU, Philippe ALGUACIL, Julien MARCOUX.

## 2.8. Circulation des poids lourds :

Subdélégation de signature est donnée à M. Joël DARMIAN, chef du service réglementation et contrôle des transports et des véhicules et Mme Cendrine PIERRE, cheffe de service déléguée, à l'effet de signer :

- les actes (autorisations, avis et validation d'itinéraires) relatifs aux transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque ;
- les actes (décisions et avis) relatifs aux dérogations individuelles temporaires à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël DARMIAN et de Mme Cendrine PIERRE, la même délégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- Mme Muriel MARIOTTO, MM. Laurent ALBERT, Mme Sophie GINESTE, et M. Julien VIGNHAL.

Subdélégation est donnée aux agents suivants, lorsqu'ils sont d'astreinte, à l'effet de signer les actes (décisions et avis) relatifs aux dérogations individuelles temporaires à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes :

- M. Jean-François BOSSUAT, M. Christophe CHARRIER, M. Fabrice CHAZOT, M. Nicolas CROSSONNEAU, M. Joël DARMIAN, M. Christophe DEBLANC, Mme Agnès DELSOL, M. Jean-Yves DUREL, M. Olivier FOIX, M. Jean-Pierre FORAY, M. Bruno GABET, M. Olivier GARRIGOU, M. Gilles GEFFRAYE, M. Christian GUILLET, Mme Ghislaine GUIMONT, Mme Emmanuelle ISSARTEL, Mme Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU, M. Lionel LABELLE, M. Christophe LIBERT, M. Patrick MARZIN, M. Christophe MERLIN, M. Philippe NICOLET, Mme Claire-Marie N'GUESSAN, M. Olivier PETIOT, M. David PIGOT, M. Gilles PIROUX, M. Christophe POLGE, M. Jean-Pierre SCALIA, M. Pascal SIMONIN, M. Yves-Marie VASSEUR, M. Sébastien VIÉNOT, M. Pierre VINCHES.

## 2.9. Préservation des espèces de faune et de flore et des milieux naturels :

Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature, M. Olivier GARRIGOU, chef de service délégué, MM. Julien MESTRALLET, Dominique BARTHELEMY et Arnaud PIEL, Mme Emmanuelle ISSARTEL, à l'effet de signer :

- tous les actes et décisions relatifs :

- à la détention et à l'utilisation d'écaille de tortues marines des espèces *Eretmochelys imbricata* et *Chelonia mydas*, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés ;
- à la détention et à l'utilisation d'ivoire d'éléphant, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés ;
- au transport de spécimens d'espèces animales qui sont simultanément inscrites dans les annexes du règlement (CE) n°338/97 sus-visé et protégées au niveau national par les arrêtés pris pour l'application des articles L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement ;

- toutes les autorisations accordées en application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction et des règlements communautaires correspondants (CITES- convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) ;

- tous les actes de procédure nécessaires à l'instruction des dossiers de demande de dérogation aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L.411-1 du code de l'environnement relatif à la conservation d'espèces de faune et de flore protégées et de leurs habitats naturels ;

- tous les actes de procédure nécessaires à l'instruction des dossiers de demande de travaux modifiant l'état ou l'aspect d'une réserve naturelle nationale au titre de l'article L.332-9 du code de l'environnement, à l'exception de la décision d'octroi ou de refus de l'autorisation ;

- tous les actes de procédure nécessaires à l'instruction des dossiers de demande de travaux ou d'activités ne modifiant pas l'état ou l'aspect d'une réserve naturelle nationale, à l'exception de la décision d'octroi ou de refus de l'autorisation.

## 2.10. Pénétration dans les propriétés privées à des fins d'inventaires du patrimoine naturel :

Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature, et M. Olivier GARRIGOU, chef de service délégué, MM. Dominique BARTHELEMY, Julien MESTRALLET et Arnaud PIEL et Mme Emmanuelle ISSARTEL, à l'effet de signer les autorisations de pénétrer sur les propriétés privées dans le cadre des inventaires du patrimoine naturel de l'article L 411-5 du code de l'environnement.

## 2.11. Police de l'eau (sur l'axe Rhône -Saône) :

Subdélégation de signature est accordée à M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature, M. Olivier GARRIGOU, chef de service eau hydroélectricité et nature délégué, à l'effet de signer :

- tous les documents relatifs à la procédure de déclaration ou d'autorisation des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) en application des articles L211-1, L214-1 et suivants et R214-1 et suivants du code de l'environnement, ainsi que de l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014 et de son décret d'application n° 2014-751 du 1er juillet 2014, à l'exception :

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes - 69453 Lyon cedex 06  
Standard : 04 26 28 64 49 – www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

5 / 6

- des récépissés de dépôt de demande d'autorisation et déclarations ;
- des déclarations de complétude des dossiers de déclarations ;
- de tout acte nécessitant l'avis préalable du CODERST ;
- des arrêtés de prescriptions spécifiques et d'opposition à déclaration ;
- des arrêtés de refus, de prescription complémentaire, d'autorisation, et des arrêtés modificatifs.

- tous documents ou actes de procédure nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de police administrative de l'environnement, conformément au titre VII-Dispositions communes relatives aux contrôles et aux sanctions- du livre 1 du code de l'environnement, à l'exception de la décision portant mise en demeure et de la décision portant sanctions administratives.

- tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de police judiciaire de l'environnement, conformément au titre VII-Dispositions communes relatives aux contrôles et aux sanctions- du livre 1 du code de l'environnement.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Christophe DEBLANC et Olivier GARRIGOU, la même subdélégation pourra être exercée dans leurs domaines respectifs de compétences, par les agents suivants :

- Mme Emmanuelle ISSARTEL, M. Dominique BARTHELEMY ;
- MM. Vincent SAINT EVE, Mathieu HERVE, Damien BORNARD, Pierre LAMBERT, Marnix LOUVET, Daniel DONZE et Mmes Hélène PRUDHOMME, Fanny TROUILLARD, Laura CHEVALLIER.

## 2.12. Police de l'environnement :

Subdélégation est accordée, selon leurs attributions respectives, à M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature, M. Olivier GARRIGOU, chef de service eau hydroélectricité et nature délégué, à M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels, climat air énergie, M. Jean-François BOSSUAT, chef de service prévention des risques industriels, climat air énergie délégué, à M. Olivier PETIOT, chef du service mobilité aménagement paysages délégué, à l'effet de signer :

– tous documents ou actes de procédure nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de police administrative de l'environnement, conformément au titre VII-Dispositions communes relatives aux contrôles et aux sanctions du livre 1 du code de l'environnement, à l'exception de la décision portant mise en demeure et de la décision portant sanctions administratives.

– tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de police judiciaire de l'environnement, conformément au titre VII-Dispositions communes relatives aux contrôles et aux sanctions- du livre 1 du code de l'environnement.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces chefs de service, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines de compétences respectifs, par :

- Mmes Carole EVELLIN-MONTAGNE et Marie-Odile RATOUIS ;
- MM. Dominique BARTHELEMY, Arnaud PIEL, Julien MESTRALLET et Mme Emmanuelle ISSARTEL ;
- Mme Isabelle CHARLEMAGNE ;
- MM. Alexandre CLAMENS et Cyril BOURG, Mmes Marie-Hélène VILLE, et Emmanuelle ROUCHON ;
- Mmes Cécile PEYRE, Danièle FOURNIER, Camille DAVAL, MM. Marc CHATELAIN, Mathieu METRAL, Fabien POIRIE, Xavier BLANCHOT ;
- Mme Mallorie SOURIE, MM. David HAPPE et Sylvain MARSY.

## ARTICLE 3 :

L'arrêté antérieur en date du 1<sup>er</sup> août 2016 portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour le département du Rhône est abrogé.

## ARTICLE 4 :

Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de cet arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

fait à Lyon, le 26 septembre 2016  
pour le préfet et par délégation,

la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes

*Signé*

Françoise NOARS